



**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.  
GÉNÉRALE

ITTC/EP-52  
9 juin 2017

Original: ANGLAIS

---

**RAPPORT DU PANEL D'EXPERTS  
CHARGÉ DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJET DE L'OIBT**

**Cinquante-deuxième réunion  
Du 5 au 9 juin 2017 à Yokohama (Japon)**

## Table des matières

	<u>Page</u>
<b>Rapport du Panel d'experts</b> .....	<b>3</b>
1. Mandat	
2. Composition du Panel	
3. Modalités et critères d'évaluation	
4. Expertises techniques et évaluations effectuées	
5. Constatations d'ordre général et recommandations	
6. Expérience de l'application du système d'évaluation	
7. Décisions du Panel sur les propositions de projet et d'avant-projet	
Appendice I      Mandat du Panel d'experts .....	9
Appendice II     Catégories de classement du Système OIBT d'évaluation technique .....	10
Appendice III    Liste des propositions de projet et d'avant-projet examinées par le Panel d'experts .....	11
Appendice IV     Composition du Panel d'experts .....	14
Appendice V      Grille de notation retenue dans l'évaluation des propositions de projet et d'avant-projet.....	16
Appendice VI     Diagrammes de circulation du système de notation par catégorie .....	18
<b>Annexe</b> Évaluation, recommandations et conclusion du cinquante-deuxième Panel d'experts sur chacune des propositions de projet et d'avant- projet .....	20

**RAPPORT DU PANEL D'EXPERTS CHARGÉ DE  
L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJET DE L'OIBT  
(Panel d'experts)  
RAPPORT DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME RÉUNION**

**1. MANDAT**

- 1.1 Le Panel d'experts (ITTC/EP-52) a travaillé selon le mandat qui figure à l'**appendice I**. Il a en outre fait sienne la décision, adoptée par le Conseil en sa 40<sup>e</sup> session, d'officialiser le document ITTC(XL)/5 et en particulier de faire usage de l'autorisation, énoncée au paragraphe 7, d'appliquer le «Système OIBT révisé d'évaluation technique des propositions de projet et d'avant-projet». Le cinquante-deuxième Panel a évalué les propositions et les a classées selon les catégories énumérées à l'**appendice II** en y appliquant la version synthétisée actuelle du système de notation telle que résumée à l'**appendice V** et à l'**appendice VI**.

**2. COMPOSITION DU PANEL**

- 2.1 La liste des membres du cinquante-deuxième Panel d'experts est communiquée à l'**appendice IV**. M. Eric Kaffo Nzouwo (Cameroun) présidait la réunion.

**3. MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- 3.1 Les procédures, aspects et directives appliqués par le Panel dans son évaluation des propositions de projets et d'avant-projets sont définis dans le mandat du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet de l'OIBT (**appendice I**).
- 3.2 Conformément à la pratique établie, chaque proposition de projet ou d'avant-projet a été présentée par deux membres du Panel (l'un d'un pays producteur et l'autre d'un pays consommateur), après quoi, celui-ci a délibéré de manière ouverte pour conclure son évaluation en adoptant une décision consensuelle sur la catégorie (classement) de chacun des projets et avant-projets conformément aux termes de l'**appendice II**. Il a appliqué ensuite les critères d'évaluation de la troisième édition du *Manuel OIBT de formulation des projets*. Dans les cas de propositions de projets ou d'avant-projets soumises au Panel dans leur version révisée (Rev.1 ou Rev.2), le Panel s'est d'abord référé aux recommandations générales et spécifiques formulées par le(s) Panel (s) antérieur(s) afin d'estimer si ces recommandations avaient été suffisamment prises en compte.
- 3.3 Dans le cas où une proposition de projet ou d'avant-projet est soumise au Panel après avoir fait l'objet de deux révisions demandées lors des sessions précédentes du Panel (documents Rev.2) le Panel devait se conformer à la décision 3 (XXXVII) du Conseil aux termes de laquelle les projets ne peuvent être évalués à trois reprises et que les projets Rev.2 doivent soit a) se qualifier en obtenant la catégorie 1 (projets recommandés à l'approbation du Comité); soit b) dans le cas où le projet n'est pas admissible en catégorie 1, ne pas le recommander à l'approbation du Comité.

**4. EXPERTISES TECHNIQUES ET ÉVALUATIONS EFFECTUÉES**

- 4.1 Le cinquante-deuxième Panel d'experts a été saisi de quarante-deux (42) propositions de projets et de quatre (4) propositions d'avant-projets, soit un total de 46 propositions. La liste complète des 46 propositions de projet et d'avant-projet examinées par le Panel d'experts et la catégorie de décision attribuée à chacune des propositions figurent en **appendice III**. Les modalités et critères d'évaluation ont été spécifiés à la section 3 ci-dessus.
- 4.2 Le Secrétariat de l'OIBT a réparti les propositions de projet et d'avant-projet en les regroupant en trois lots afin de permettre au Panel de traiter ensemble toutes les propositions relatives au Reboisement et à la gestion forestière (RFM) (28) puis celles relevant de l'Économie, des statistiques et des marchés (ESM) (14) et enfin celles ayant trait à l'Industrie forestière (I) (4). Cette méthode a facilité l'évaluation des propositions et la préparation du rapport du Panel assorti de ses recommandations spécifiques portant sur chaque proposition, lesquelles figurent en **annexe** au présent rapport.
- 4.3 L'assistance fournie par le Secrétariat de l'OIBT dans les délibérations préalables et la nécessaire toile de fond de chaque projet ou avant-projet ont été extrêmement utiles en permettant un bon travail de la part de tous les membres du Panel et le parachèvement de leurs évaluations et recommandations.
- 4.4 Donnant suite aux résultats des réunions, le Secrétariat a été prié par le Panel de remettre à tous les pays ayant déposé des propositions les pièces suivantes:

- L'évaluation d'ensemble et les recommandations spécifiques portant sur chacune des propositions déposées par le pays (**annexe**);
- Les observations générales et les catégories définitives du présent Panel (section 5 et **appendice III** du présent rapport).

4.5 Les observations générales et les recommandations du cinquante-deuxième Panel d'experts, tirées de l'évaluation des 46 propositions de projets, figurent à la section 5.

4.6 Le Panel tient à exprimer sa reconnaissance au Secrétariat d'avoir consenti à travailler de manière productive jusqu'à des heures tardives, permettant ainsi de mener à bien l'intégralité des débats sur les 46 propositions de projets et de conclure la réunion du cinquante-deuxième Panel de manière satisfaisante.

## 5. CONSTATATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, le Panel a constaté que la **qualité** des propositions était **variable**, ce dont témoignent les éléments suivants:

- douze (12) propositions de projet (soit 26 pour cent du total) se sont vues attribuer la catégorie 4, indiquant que le Panel d'experts ne les recommande pas à l'approbation du Comité concerné, car elles nécessitent un complet remaniement;
- dix-neuf (19) propositions: deux propositions d'avant-projet et 17 propositions de projet (41 pour cent du total) qui seront renvoyées à leurs auteurs en vue d'y apporter d'indispensables révisions, ont été classées en catégorie 2;
- quinze (15) propositions: 2 propositions d'avant-projet et 13 propositions de projet (33 pour cent du total) ont été recommandées au Comité pour évaluation finale avec des modifications mineures requises (catégorie 1), huit (8) d'entre elles étant des propositions portant sur des projets nouveaux et sept (7) des soumissions révisées.

Voir le paragraphe 7, le diagramme en camembert «*Propositions par catégorie*».

Le Panel a par ailleurs noté:

Constatation n° 1: La forte proportion de projets relevant du Reboisement et de la gestion forestière (RFM), soit 61 pour cent de l'ensemble, (voir le diagramme en camembert «*Propositions par domaine des Comités*»). Sur les 46 propositions, seules 4 ont été classées sous la catégorie de l'Industrie forestière, 14 sous celle de l'Économie, statistiques et marchés et 28 sous Reboisement et gestion forestière.

Constatation n° 2: Pour 28 propositions, les agences d'exécution étaient des organismes d'État ou des instituts de recherche. Sur ce chiffre, il s'agissait d'organismes de recherche pour 12 d'entre elles. Les ONG et Associations représentaient 18 propositions. Sur ces dernières, une seule proposition a été soumise par une Association de femmes et deux par des Associations liées à la jeunesse.

Constatation n° 3: Deux propositions seulement couvraient des sujets transfrontières tandis que les problématiques relevant du genre n'ont généralement pas été intégrées dans les propositions de projet.

Constatation n° 4: Le Panel a noté que de nombreuses propositions n'utilisent pas pleinement le *Manuel OIBT de formulation des projets* (incohérence des en-têtes et intertitres, la longueur et le contenu des chapitres, longueur totale maximale de la proposition), et que souvent elles ne respectaient pas les lignes directrices applicables. De nombreuses propositions n'ont pas respecté la formulation correcte des budgets, notamment la Matrice budgétaire. À de maintes reprises, le pourcentage de 12 pour cent correspondant aux frais d'appui au programme de l'OIBT n'a pas été correctement pris en compte.

Constatation n° 5: Les auteurs avaient encore des difficultés à exploiter les outils que l'OIBT leur met à disposition pour la formulation des projets, notamment *Protool* pour l'élaboration budgétaire. Le Panel a relevé que dans les propositions où les soumissionnaires avaient exporté leurs budgets depuis *Protool* dans la proposition, le budget était illisible, ce qui pourrait s'expliquer par des versions différentes des systèmes d'exploitation. Des problèmes ont été relevés dans la majeure partie des propositions sur le plan de la présentation de leurs budgets.

Constatation n° 6: Certains nouveaux pays membres éprouvaient souvent des difficultés à respecter les critères énoncés dans l'édition 2009 du *Manuel OIBT de formulation des projets*.

Constatation n°7: De manière récurrente, la question de la viabilité d'un projet après son achèvement n'a pas été traitée dans les propositions, et l'aspect de la gestion des connaissances issues des projets n'a pas été adéquatement évoqué.

Constatation n°8: De nombreuses propositions n'énonçaient pas les rôles et attributions exacts des organismes d'État, des ONG et des organismes de la profession du bois devant collaborer à l'exécution du projet.

Constatation n°9: Dans plusieurs cas le Point focal n'accordait pas l'attention requise au filtrage des propositions avant leur soumission.

Constatation n°10: Le processus qui sépare la soumission d'une proposition du projet financé est lent. Lors de la réunion du 51<sup>e</sup> Panel, sur les 20 propositions classées en catégorie 2, 13 d'entre elles ont été de nouveau soumises au 52<sup>e</sup> Panel et seules 7 sur 13 ont été acceptées en catégorie 1. En outre, il n'est pas certain que ces 7 propositions soient en fait financées.

Constatation n°11: Le projet de *Lignes directrices sur l'évaluation des risques environnementaux et sociaux ainsi que de leurs incidences dans les projets de l'OIBT* a été testé dans un certain nombre de propositions et jugé utile. Toutefois, pour que le Panel soit en mesure d'examiner ces risques, les soumissionnaires doivent les traiter directement dans leur proposition.

### **Recommandations:**

#### *Au Secrétariat:*

1. Le Panel reconnaît que l'élaboration de propositions conformes au *Manuel OIBT de formulation des projets* peut s'avérer complexe. Le Secrétariat devrait encourager les pays à solliciter un appui-conseil de la part de leur Point focal OIBT. Le Panel suggère que les soumissionnaires soient sondés pour leur demander leur retour d'expérience concernant l'utilisation de *Protool* et l'élaboration du budget afin de résoudre les problèmes liés à *Protool*.
2. Le Manuel a besoin de quelques révisions, plus particulièrement la rubrique 83 du poste budgétaire «Frais OIBT d'appui aux programmes» (qui sont désormais de 12 pour cent).
3. Le Secrétariat devrait améliorer la capacité des nouveaux membres en matière de formulation de projets.
4. Le Secrétariat devrait chercher à réduire le délai entre le stade de l'idée du projet et sa mise en œuvre.
5. Le Secrétariat devrait envisager d'aider le Panel à fournir des statistiques (type d'agence d'exécution, domaines prioritaires de l'OIBT, montants) sur les propositions durant le processus de leur examen.
6. Le Secrétariat devrait réviser les *Guidelines for Environmental and Social Risks and Impacts Assessment in ITTO Projects* (Lignes directrices sur l'évaluation des risques environnementaux et sociaux ainsi que de leurs incidences dans les projets de l'OIBT), y compris la *Environmental and Social Risks Screening Sheet* (Liste de filtrage des risques environnementaux et sociaux). À l'issue de cette révision, elles devraient être incluses dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* ainsi que dans la *Scoring Sheet* (Grille de notation) à l'usage des membres du Panel.

#### *Au Panel d'experts:*

1. Au début de chaque session du Panel d'experts, celui-ci doit rappeler les termes de son mandat et les constatations d'ordre général et recommandations du rapport du Panel précédent. Le président est encouragé à suivre les réponses apportées aux recommandations adressées au Secrétariat et au Panel.
2. Les examinateurs doivent accorder une attention particulière à la nécessité de signer les fiches de recommandations finales à l'issue de leur concertation.
3. Avec l'aide du Secrétariat, le Panel devrait recueillir des statistiques (type d'agence d'exécution, domaines prioritaires de l'OIBT, montants), sur les propositions pendant le processus d'examen et non à son issue.

#### *Aux Points focaux nationaux:*

1. Il est indispensable que les Points focaux fournissent un accompagnement technique aux potentiels auteurs des propositions, dans l'intérêt d'une bonne composition de leurs propositions de projet. Si un Point focal ne se sent pas prêt à accompagner l'auteur d'une proposition, il doit demander l'appui du Secrétariat de l'OIBT.
2. Il est important que les Points focaux diffusent le Manuel et les Lignes directrices de l'OIBT, les recommandations du Panel et plusieurs rapports de Panels d'experts précédents à tous les potentiels auteurs de propositions.
3. Il est également important que les Points focaux filtrent systématiquement et attentivement les propositions, en particulier les propositions révisées, comme l'indique le Manuel de l'OIBT, avant de les soumettre à l'OIBT.
4. Les Points focaux doivent aider à diffuser les informations sur le programme de coopération de l'OIBT auprès des groupes les moins bien représentés, tels que les autochtones et les femmes. En outre, les Points focaux doivent s'efforcer de toucher de potentiels auteurs dans le domaine de l'Industrie forestière et les encourager à soumettre des propositions.

*Aux auteurs de propositions de projets:*

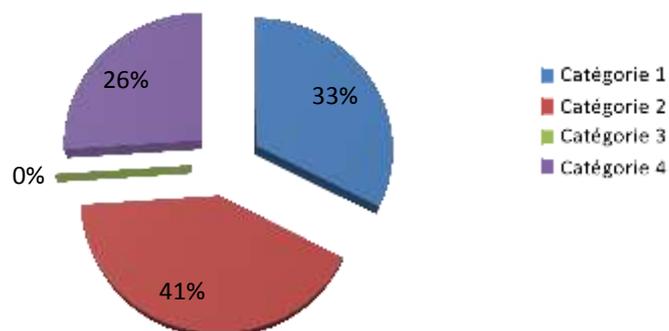
1. Toujours solliciter l'avis et les conseils du Point focal du pays avant de formuler une proposition de projet. Dans le cas d'une proposition révisée, prendre particulièrement en compte les recommandations du Panel d'experts.
2. Consulter attentivement et respecter, dans toute la mesure où il y a lieu de le faire, le *Manuel OIBT de formulation des projets* dans son édition la plus récente en l'appliquant tout particulièrement à l'analyse de la problématique, à la grille du cadre logique et au plan budgétaire. Dans la mesure du possible, les indicateurs doivent être «SMART» (spécifiques, mesurables, adaptés, réalistes et limités dans le temps).
3. Les lignes directrices OIBT applicables devraient être explicitement mentionnées dans la proposition de projet.
4. Veiller tout particulièrement à inscrire une somme correcte au poste 83 de la rubrique budgétaire «Frais OIBT d'appui aux programmes» (qui est désormais de 12 pour cent).
5. Lorsque des propositions de projets OIBT précédemment approuvées sont directement pertinentes à la proposition examinée, elles doivent être explicitement mentionnées dans la proposition (à cette fin consulter l'outil de recherche de données «Recherche de projets» [[www.itto.int/project\\_search](http://www.itto.int/project_search)]).
6. Toujours prendre en considération, dans la mesure du possible, les problématiques du genre afin de favoriser la participation des femmes au projet.

## **6. EXPÉRIENCE DE L'APPLICATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION**

Comme il a déjà été indiqué par le rapport de la 39<sup>e</sup> session du Panel d'experts, l'utilisation du système d'évaluation (appendices V et VI) est devenue la norme.

## **7. DÉCISIONS DU PANEL SUR LES PROPOSITIONS DE PROJET ET D'AVANT-PROJET**

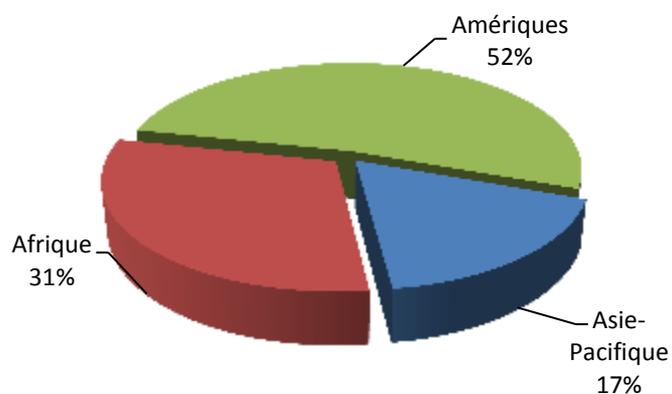
Les décisions du Panel sont communiquées en **appendice III**, conformément à la pratique établie. Les propositions classées par catégorie, par région, par domaine d'intervention des Comités et par pays soumissionnaire sont récapitulées dans les tableaux et graphiques suivants:



**Récapitulatif des propositions de projet et d'avant-projet soumises au cinquante-deuxième Panel d'experts par région**

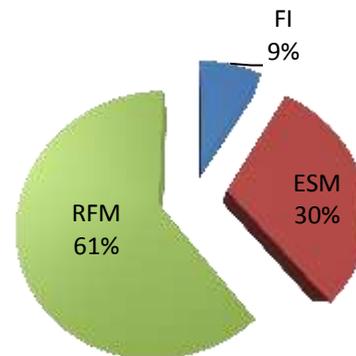
Région	Propositions de projets				Propositions d'avant-projets				Total
	RFM	FI	ESM	Total	RFM	FI	ESM	Total	
<i>Amériques</i>	15	1	5	21	3	-	-	3	24
<i>Asie-Pacifique</i>	4	2	2	8	-	-	-	-	8
<i>Afrique</i>	5	1	7	13	1	-	-	1	14
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>46</b>

RFM = Reboisement et gestion forestière  
 FI = Industrie forestière  
 ESM = Économie, statistiques et marchés



**Décisions du 52<sup>e</sup> Panel d'experts sur les propositions de projet et d'avant-projet par domaine d'intervention des Comités**

Catégorie	Comité			Total
	RFM	FI	ESM	
<i>Projets</i>				
1	5	1	7	<b>13</b>
2	13	2	2	<b>17</b>
3	-	-	-	-
4	6	1	5	<b>12</b>
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>42</b>
<i>Avant-projets</i>				
1	2	-	-	<b>2</b>
2	2	-	-	<b>2</b>
4	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	-	-	<b>4</b>



**Décisions du 52<sup>e</sup> Panel d'experts sur les propositions de projet et d'avant-projet par pays soumissionnaire**

Pays	Catégorie				Total
	1	2	3	4	
Cameroun	1	(1)	-	-	(1)+1
Cambodge	1	-	-	-	1
Cambodge/Thaïlande	-	1	-	-	1
Chine	1	-	-	-	1
Colombie	-	-	-	2	2
Costa Rica	-	3	-	1	4
Équateur	1	(1)+2	-	2	(1)+5
Ghana	3	1	-	2	6
Guatemala	(1)+2	2	-	-	(1)+4
Indonésie	-	2	-	-	2
Madagascar	-	1	-	1	2
Mali	-	-	-	3	3
Mexique	1	-	-	1	2
Pérou	(1)+2	2	-	-	(1)+4
Togo	-	1	-	-	1
Viet Nam	1	2	-	-	3
<b>Total</b>	<b>(2)+13</b>	<b>(2)+17</b>	-	<b>12</b>	<b>46</b>

Note: les parenthèses indiquent des avant-projets.

## APPENDICE I

### MANDAT DU PANEL D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJET DE L'OIBT

Le Panel:

- i) Évalue les nouvelles propositions de projet et d'avant-projet soumises à l'Organisation. Les recommandations de modification de ces propositions sont formulées par le Panel d'experts exclusivement avec l'intention d'en assurer la validité technique;
- ii) Passe au crible les propositions de projet en vue de déterminer leur pertinence au regard du mandat de l'OIBT, de son Plan d'action et de ses Programmes de travail (dans les domaines de l'Économie, des statistiques et des marchés, du Reboisement et de la gestion forestière, et de l'Industrie forestière), ainsi que leur conformité aux décisions et orientations de l'OIBT, sans toutefois établir entre elles un ordre de priorité;
- iii) Lorsque des reformulations nécessitant des modifications importantes sont recommandées, il demande de procéder à un examen final des versions révisées des propositions de projet et d'avant-projet avant leur présentation aux Comités compétents de l'OIBT;
- iv) Il établit à l'intention des gouvernements qui ont soumis des propositions, ainsi que du Conseil et des Comités de l'OIBT, un rapport sur les résultats de l'évaluation technique des propositions de projet et d'avant-projet, et le leur transmet par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OIBT;
- v) Le Panel d'experts prend en considération les rapports des Panels d'experts précédents.

Dans son évaluation des projets et avant-projets, le Panel d'experts prend également en considération les points suivants:

- a) leur pertinence aux objectifs de l'AIBT de 2006 et l'exigence que tout projet ou avant-projet contribue à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs de l'Accord;
- b) leurs effets environnementaux et sociaux;
- c) leurs effets économiques;
- d) leur efficacité par rapport à leur coût;
- e) la nécessité d'éviter le double emploi;
- f) s'il y a lieu, leur rapport avec les travaux de politique de l'OIBT et leur intégration à ces derniers, et leur cohérence avec le Plan d'action OIBT 2013-2018, à savoir:
  - Les *Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts tropicales artificielles*, 1993;
  - Les *Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales*, 1996;
  - Les *Directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires*, 2002;
  - Les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois* (2009); et
  - Les *Lignes directrices volontaires OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles* (2015).

## APPENDICE II

### **Catégories de classement du Système OIBT d'évaluation technique des propositions de projet et d'avant-projet**

#### **Grille de classement des propositions de projets**

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Catégorie 2: Le Panel a conclu que la proposition nécessitait des modifications indispensables et qu'elle devait être renvoyée à ses auteurs. Le Panel devra évaluer la proposition révisée avant de pouvoir la recommander au Comité.

Catégorie 3: Le Panel a conclu que la proposition ne pouvait pas être acceptée, car une proposition d'avant-projet était nécessaire. Sur indication du Panel, l'avant-projet a) sera soumis au Panel d'experts pour évaluation ou b) pourra être soumise directement au Comité pour appréciation.

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification de ce classement doit être fournie aux auteurs et au Comité (par ex. un remaniement complet est nécessaire; cas de proposition de projet Rev.2; projet non pertinent; proposition de projet ne comportant pas d'informations suffisantes, etc.).

#### **Grille de classement des propositions d'avant-projet**

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

Catégorie 2: Le Panel a conclu que la proposition nécessitait des modifications indispensables et qu'elle devait être renvoyée à ses auteurs. Le Panel devra évaluer la proposition révisée avant de pouvoir la recommander au Comité.

Catégorie 4: Le Panel a conclu que la proposition d'avant-projet ne devait pas être recommandée au Comité. La proposition est soumise accompagnée de la recommandation de ne pas approuver la proposition d'avant-projet.

**APPENDICE III**  
**Liste des propositions de projet et d'avant-projet**  
**examinées par le cinquante-deuxième Panel d'Experts**

N° de projet	Intitulé	Pays	Catégorie
PPD 186/16 Rev.1 (F)	Créer les conditions permettant d'assurer la restauration et l'aménagement durable des forêts de la partie sud du Parc national «Sierra de Lacandon», dans la Réserve maya de la biosphère au Guatemala	Guatemala	1
PPD 187/17 (F)	Appui à la restauration et à la gestion durable des écosystèmes de savane dégradés au Cameroun	Cameroun	2
PPD 188/17 (F)	Reboisement des zones dégradées au moyen d'essences ligneuses indigènes à des fins industrielles dans le bassin versant du Napo (Équateur)	Équateur	2
PPD 189/17 (F)	Élaboration d'une proposition complète de projet en vue de créer des outils visant à assurer l'implantation d'essences forestières ligneuses par régénération naturelle dans la province de Tahuamanu (Pérou)	Pérou	1
PD 781/15 Rev.1 (F)	Plan directeur de repositionnement de la gestion forestière comme mode d'occupation des sols concurrentiel dans le terroir agro-forestier de la région nord au Costa Rica	Costa Rica	2
PD 810/16 Rev.1 (F)	Rendre les forêts utiles aux populations: favoriser l'autonomie des populations riveraines des forêts pour concourir à l'application des lois forestières au Ghana	Ghana	2
PD 812/16 Rev.1 (F)	Favoriser la planification territoriale, la diversification, la restauration et la protection des massifs forestiers à l'échelon des collectivités en vue de freiner la dégradation des forêts et d'améliorer leur biodiversité et les moyens d'existence locaux	Ghana	1
PD 818/16 Rev.1 (F)	Projet «Boss-Cushabatay» de gestion forestière et de restauration du bassin de la Cushabatay sur le versant Est du Parc national Cordillera Azul (PNCAZ) au Pérou	Pérou	2
PD 826/16 Rev.1 (F)	Gestion durable des forêts de la chaîne du Condor dans la province de Morona Santiago (Équateur)	Équateur	2
PD 827/16 Rev.1 (F)	Promouvoir la gestion durable des forêts dans les territoires autochtones de l'Amazonie équatorienne en améliorant l'accès aux chaînes de valorisation des produits forestiers	Équateur	4
PD 828/16 Rev.1 (F)	Gestion territoriale, gestion durable des forêts et production marchande dans les communautés Kichwa et Siekopai en Amazonie équatorienne	Équateur	1
PD 833/17 (F)	Amélioration de la base génétique dans l'optique de la création de plantations de teck au Ghana	Ghana	4
PD 834/17 (F)	Renforcement des capacités en vue de la gestion durable des forêts tropicales naturelles en Colombie	Colombie	4
PD 836/17 (F)	Valorisation de la capacité des collectivités locales et de l'administration forestière à mettre en œuvre efficacement le Programme de foresterie communautaire (CFP) dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge	Cambodge	1
PD 840/17 (F)	Renforcement de la protection des forêts et de la conservation de la biodiversité dans le Parc national de Yok Don au Viet Nam et mise en place d'une coordination transfrontière avec le Cambodge, dans le paysage des plaines de l'Est	Viet Nam	2

PD 842/17 (F)	Exploration d'un modèle innovant et adapté de résolution des conflits liés au foncier dans la forêt domaniale en vue de renforcer l'Unité forestière d'aménagement (Kesatuan Pengelolaan Hutan/KPH) dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts	Indonésie	2
PD 848/17 (F)	Promotion d'un développement des forêts et d'une restauration des paysages à caractère intégrateur dans la péninsule de Nicoya (Costa Rica)	Costa Rica	2
PD 849/17 (F)	Accroissement de la compétitivité du reboisement commercial au Costa Rica	Costa Rica	2
PD 850/17 (F)	Renforcement de la gestion durable des forêts par des expériences pilotes dans l'optique d'une exploitation intégrée du potentiel de valorisation des forêts situées sur le territoire des groupes ethniques dans la région colombienne du Pacifique	Colombie	4
PD 852/17 (F)	Mise au point d'une stratégie régionale pour la restauration et la remise en état des zones dégradées de la côte sud du Pérou	Pérou	2
PD 853/17 (F)	Prévention des feux de forêt et intervention en la matière dans les forêts tropicales et les plantations forestières au Pérou	Pérou	1
PD 854/17 (F)	Promotion de la production et de l'utilisation durables des acajous dans les produits ligneux et non ligneux chez les acteurs industriels et communautaires de la région d'Afrique de l'Ouest	Ghana	4
PD 855/17 (F)	Gestion du Complexe des forêts protégées du Triangle d'émeraude pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase IV)	Cambodge Thaïlande	2
PD 856/17 (F)	Forêts et collectivités: gestion durable des forêts secondaires dans la zone tampon de la Réserve biologique de Colonso Chalupas dans la province de Napo en Amazonie équatorienne	Équateur	2
PD 859/17 (F)	Mise en place d'un cadre de collaboration par la création d'un organe mixte local de gestion dans la forêt classée de Haho-Baloé au Togo	Togo	2
PD 861/17 (F)	Stockage du carbone dans les forêts productrices de bois au titre de critère de valeur chez les collectivités rurales de la péninsule du Yucatan (Mexique)	Mexique	1
PD 862/17 (F)	Renforcement des capacités en lien avec la création de plantations forestières dans le sud-est du Mexique	Mexique	4
PD 864/17 (F)	Restauration des forêts en vue de réduire la vulnérabilité des collectivités rurales face au changement climatique dans cinq municipalités de la région de Las Verapaces	Guatemala	2
PD 815/16 Rev.1 (I)	Accroissement de l'efficacité des plantations d'acacia et de l'industrie de transformation du bois au Viet Nam	Viet Nam	1
PD 841/17 (I)	Établissement de partenariats entre les acteurs impliqués dans la chaîne de valorisation de l'acacia et de l'eucalyptus au Viet Nam	Viet Nam	2
PD 851/17 (I)	Programme destiné à valoriser l'efficacité de l'industrie de transformation primaire du bois au Guatemala	Guatemala	2
PD 857/17 (I)	Gestion durable des forêts communales de Cinzana et Samine par la promotion des PFNL dans le cercle de Ségou (Mali)	Mali	4
PD 791/15 Rev.2 (M)	Contribution des terroirs forestiers communaux et des petites entreprises au commerce du bois de source licite au Ghana	Ghana	1

PD 795/15 Rev.2 (M)	Inventaire participatif national des essences forestières à l'appui de l'élaboration de politiques publiques d'aménagement forestier en Équateur: étude de cas sur <i>Swietenia macrophylla</i>	Équateur	4
PD 817/16 Rev.1 (M)	Renforcement de la chaîne de valorisation du bois par les producteurs petits et moyens dans la région Caraïbes du Costa Rica	Costa Rica	4
PD 819/16 Rev.1 (M)	Étude du marché des produits forestiers au Pérou	Pérou	1
PD 832/16 Rev.1 (M)	Mise en œuvre de mécanismes d'amélioration de la traçabilité dans la filière forêt-bois au Guatemala	Guatemala	1
PD 835/17 (M)	Mise en place d'un système national d'information et de gestion des statistiques forestières au Mali	Mali	4
PD 839/17 (M)	Renforcement et consolidation du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illicite et du commerce associé au Cameroun – Phase 2	Cameroun	1
PD 844/17 (M)	Promotion de la plantation des espèces localement menacées Timoho ( <i>Kleinhovia hospita</i> L.), Mentack ( <i>Wrightia pubescens</i> R.Br.) et Terbelo puso ( <i>Hymenodictyon orixense</i> (Roxb.) Mabb.) en vue d'améliorer leur utilisation durable ainsi que les moyens d'existence et la culture des collectivités locales	Indonésie	2
PD 845/17 (M)	Amélioration de la capacité des communautés forestières en matière de projets relevant de la gouvernance et du suivi des forêts ainsi que du développement des collectivités dans le district forestier de Mankraso au Ghana	Ghana	1
PD 846/17 (M)	Évaluation des stocks de bois sur pied et de la diversité génétique de cinq espèces de <i>Dalbergia</i> à valeur commerciale de Madagascar	Madagascar	4
PD 847/17 (M)	Gestion durable de la population de <i>Prunus Africana</i> à Madagascar: évaluation du stock d'arbres sur pied, analyse de la diversité génétique et diffusion de la méthode de prélèvement des écorces	Madagascar	2
PD 858/17 (M)	Tendances des marchés chinois des produits du bois et leur dépendance au commerce international des bois tropicaux à l'horizon 2030	Chine	1
PD 860/17 (M)	Renforcement des capacités en matière de législation forestière et de gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois dans la région de Ségou (Mali)	Mali	4
PD 863/17 (M)	Développement et renforcement du marché intérieur des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux au Guatemala	Guatemala	1

APPENDICE IV

COMPOSITION DU PANEL D'EXPERTS  
CHARGÉ DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PROPOSITIONS DE PROJET  
EN SA CINQUANTE-DEUXIÈME RÉUNION  
Yokohama, 5 – 9 juin 2017

PAYS PRODUCTEURS:

- 1. M. Eang, Savet (Cambodge)**  
Directeur  
Département de la faune et de la biodiversité  
Administration forestière  
#40, Preah Norodom Blvd  
Phnom Penh  
Cambodge

Tél.: (855) 12-915372  
Télécopie: (855) 23-212201  
Courriel: [savet2003@yahoo.com](mailto:savet2003@yahoo.com)
- 2. M. Kaffo Nzouwo, Eric (Cameroun)**  
Sous-directeur des inventaires et  
de l'aménagement forestiers  
Ministère des forêts et de la faune  
BP 34430 Yaoundé  
Cameroun

Tél.: (237) 67797-5589  
Courriel: [kaffoeric@yahoo.fr](mailto:kaffoeric@yahoo.fr)
- 3. M<sup>me</sup> Rigueira, Valéria Cristina (Brésil)**  
Responsable de la Chancellerie  
Agence brésilienne de coopération (ABC)  
Ministère des affaires étrangères (MRE)  
SAF/Sul – Qd. 2 Lote 2, Bloco B – Edif. Via Office – 5<sup>e</sup> étage  
70.070-080 Brasilia, DF  
Brésil

Tél.: (55-61) 2030-6899  
Télécopie: (55-61) 2030-6894  
Courriel: [valeria.rigueira@abc.gov.br](mailto:valeria.rigueira@abc.gov.br)
- 4. M. Velázquez Martínez, Alejandro (Mexique)**  
Professeur  
Sylviculture et écosystèmes forestiers  
Colegio de Postgraduados  
Km 36.5 Carretera México – Texcoco  
Montecillo, Texcoco edo. de México  
C.P. 56230  
Mexique

Tél.: (52-595) 9520200/1470  
Télécopie: (52-595) 9520-252  
Courriel: [alejvela@colpos.mx](mailto:alejvela@colpos.mx)

**PAYS CONSOMMATEURS:**

- 1. M. Korhonen, Kari Tapani (Finlande)**  
Chercheur en chef, chef d'équipe  
Institut finlandais des ressources naturelles (LUKE)  
Yliopistokatu 7, FI-80101 Joensuu  
Finlande

Tél.: 358 (0) 50 391 3030  
Courriel: [kari.t.korhonen@luke.fi](mailto:kari.t.korhonen@luke.fi)
- 2. M. Lu, Wenming (Chine)**  
Directeur  
Division de la coopération internationale  
Académie chinoise de foresterie (CAF)  
Wan Shou Shan, Pékin 100091  
Chine

Tél.: (86-10) 6288-9727  
Télécopie: (86-10) 6288-4229  
Courriel: [luwenmingcaf@126.com](mailto:luwenmingcaf@126.com)
- 3. M. Takayanagi, Takeharu (Japon)**  
Directeur adjoint  
Office du commerce des produits bois  
Département de la planification de la politique forestière  
Agence japonaise des forêts  
1-2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8952  
Japon

Tél.: (81-3) 3502-8063  
Télécopie: (81-3) 3502-0305  
Courriel: [t\\_takayanagi030@maff.go.jp](mailto:t_takayanagi030@maff.go.jp)
- M. Saito, Hiroyuki (Japon)**  
Chef de service  
Office du commerce des produits bois  
Département de la planification de la politique forestière  
Agence japonaise des forêts  
1-2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8952  
Japon

Tél.: (81-3) 3502-8063  
Télécopie: (81-3) 3502-0305  
Courriel: [hiroyuki\\_saito360@maff.go.jp](mailto:hiroyuki_saito360@maff.go.jp)
- 4. M. Schroeder, Jobst-Michael (Allemagne)**  
Scientifique en chef  
Thünen Institute of International  
Forestry and Forest Economics  
Leuschnerstr. 91  
21031 Hambourg  
Allemagne

Tél.: (49-40) 73962-146  
Télécopie: (49) 40-73962-399  
Courriel: [jobst.schroeder@thuenen.de](mailto:jobst.schroeder@thuenen.de)
- 5. M. Shim, Kug-Bo (Corée)**  
Chercheur scientifique en chef  
Département des produits forestiers  
Institut national des sciences forestières  
57 Hoegi-ro, Dongdaemun-gu  
Séoul, 02455  
République de Corée

Tél.: (82-2) 961-2707  
Télécopie: (82-2) 961-2719  
Courriel: [kbshim@korea.kr](mailto:kbshim@korea.kr)
- 6. M<sup>me</sup> Zamecnik, Alexandra (États-Unis)**  
Biologiste  
Service américain des forêts  
Programmes internationaux  
Washington  
États-Unis

Tél.: (1-202-569-3497)  
Télécopie: (1-202-644-4603)  
Courriel: [alexandrazamecnik@fs.fed.us](mailto:alexandrazamecnik@fs.fed.us)

**APPENDICE V**  
**Grille de notation révisée: Propositions de projet de l'OIBT (PD)**

<b>Système de notation révisé</b>				
<b>1.</b>	<b>Pertinence, contexte et impact du projet (15)</b>	<b>Note</b>	<b>Score/Note</b>	<b>Seuil</b>
<b>1.1</b>	<b>Pertinence</b>			
1.1.1.	<i>Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT (1.2.1)</i>			Oui
1.1.2.	<i>Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire (1.2.2)</i>			Oui
<b>1.2.</b>	<b>Origine (1.1)</b>		5	
<b>1.3</b>	<b>Emplac. géog. (1.3.1) + aspects sociaux, cult. et environ. (1.3.2)</b>		5	
<b>1.4</b>	<b>Résultats attendus à l'issue du projet (1.4)</b>		5	
<b>2.</b>	<b>Travail de définition du projet (25)</b>			
<b>2.1</b>	<b>Montage institutionnel et questions organiques (4.1 + 2.1.1)</b>		5	
<b>2.2.</b>	<b>Acteurs</b>		10	Oui 6
2.2.1.	<i>Analyse des acteurs (2.1.2)</i>	5		
2.2.2.	<i>Participation des acteurs au lancement (2.1.3) et à l'exécution (4.1.4)</i>	5		
<b>2.3.</b>	<b>Analyse de la problématique (2.1.3)</b>		10	Oui 6
2.3.1.	<i>Identification de la problématique</i>	5		
2.3.2.	<i>Arborescence/arbre du problème</i>	5		
<b>3.</b>	<b>Structure du projet (45)</b>			
<b>3.1</b>	<b>Cadre logique (2.1.4)</b>		20	Oui 13
3.1.1	<i>Objectifs (2.2)</i>	5		
3.1.2.	<i>Produits (3.1.1)</i>	5		
3.1.3.	<i>Indicateurs et moyens de vérification (colonnes 2 et 3 du cadre logique)</i>	5		
3.1.4.	<i>Hypothèses et risques (3.5.1)</i>	5		
<b>3.2.</b>	<b>Exécution</b>		20	Oui 13
3.2.1.	<i>Activités (3.1.2)</i>	5		
3.2.2	<i>Stratégie (démarches et méthodes, 3.2)</i>	5		
3.2.3.	<i>Plan des travaux (3.3)</i>	5		
3.2.4.	<i>Budget (3.4)</i>	5		
<b>3.3.</b>	<b>Durabilité/Pérennisation (3.5.2)</b>		5	Oui 3
<b>4.</b>	<b>Dispositif d'exécution (15)</b>			
<b>4.1.</b>	<b>Direction du projet (AE – 4.1.1., personnel-cadre – 4.1.2, CD – 4.1.3)</b>		5	Oui 3
<b>4.2.</b>	<b>Rapports, examen, suivi et évaluation (4.2)</b>		5	
<b>4.3.</b>	<b>Diffusion et intégration des enseignements tirés du projet (4.3)</b>		5	
<b>Proposition de projet dans son ensemble (100)</b>			<b>100,0%</b>	<b>Oui 75%</b>
<b>Catégorie</b>			<b>1</b>	

Codification des notes:

- 0 = informations entièrement absentes
- 1 = Très faible: certains éléments sont présents mais les indispensables sont absents
- 2 = Faible: des éléments indispensables sont incomplets, insuffisants, erronés ou mal compris
- 3 = Moyen: les éléments essentiels sont présents mais sous formulation vague ou inexacte
- 4 = Bien: clair, exact et informatif
- 5 = Excellent: clair, exact, informatif et complet (parfaitement intégré aux autres points)

**Catégories de classement:**

- |   |
|---|
| <p>Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.</p> <p>Catégorie 2: Le Panel a conclu que la proposition nécessitait des modifications indispensables et qu'elle devait être renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet révisée avant de pouvoir la recommander à l'appréciation définitive du Comité.</p> <p>Catégorie 3: Le Panel a conclu que la proposition ne pouvait être acceptée, car une proposition d'avant-projet est requise. Sur indication du Panel, l'avant-projet a) sera soumis au Panel d'experts pour évaluation ou b) pourra être soumise au Comité pour appréciation.</p> <p>Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification doit être apportée aux auteurs et au Comité.</p> |
|---|

Grille de notation retenue : Propositions d'avant-projets OIBT (PPD)

Système de notation révisé						
1. CONTEXTE DE L'AVANT -PROJET (5)				Note	Score/N	Seuil
1.	1.		Origine et justification		5	
1.	2.		Pertinence			
1.	2.	1.	Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT			OUI
1.	2.	2.	Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire			OUI
2. JUSTIFICATION DE L'AVANT -PROJET (15)				Note	Score/N	Seuil
2.	1.		Objectifs		15	OUI 9
2.	1.	1.	Objectif de développement	5		
2.	1.	2.	Objectif spécifique	5		
2.	2.		Identification préliminaire du problème	5		
3. INTERVENTIONS DE L'AVANT -PROJET (25)				Note	Score/N	Seuil
3.			Produits et activités		10	OUI 7
3.	1.		Produits	5		
3.	2.		Activités, apports et coûts unitaires	5		
3.	3.		Démarches et méthodes		5	
3.	4.		Plan des travaux		5	
3.	5.		Budget		5	
4. DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXÉCUTION (15)				Note	Score/N	Seuil
4.	1.		Agence d'exécution et structure organique		5	
4.	2.		Gestion de l'avant -projet		5	
4.	3.		Suivi et rapports		5	
Proposition dans sa totalité (60)					100,0%	OUI 75%
Catégorie					1	

Codification des notes :

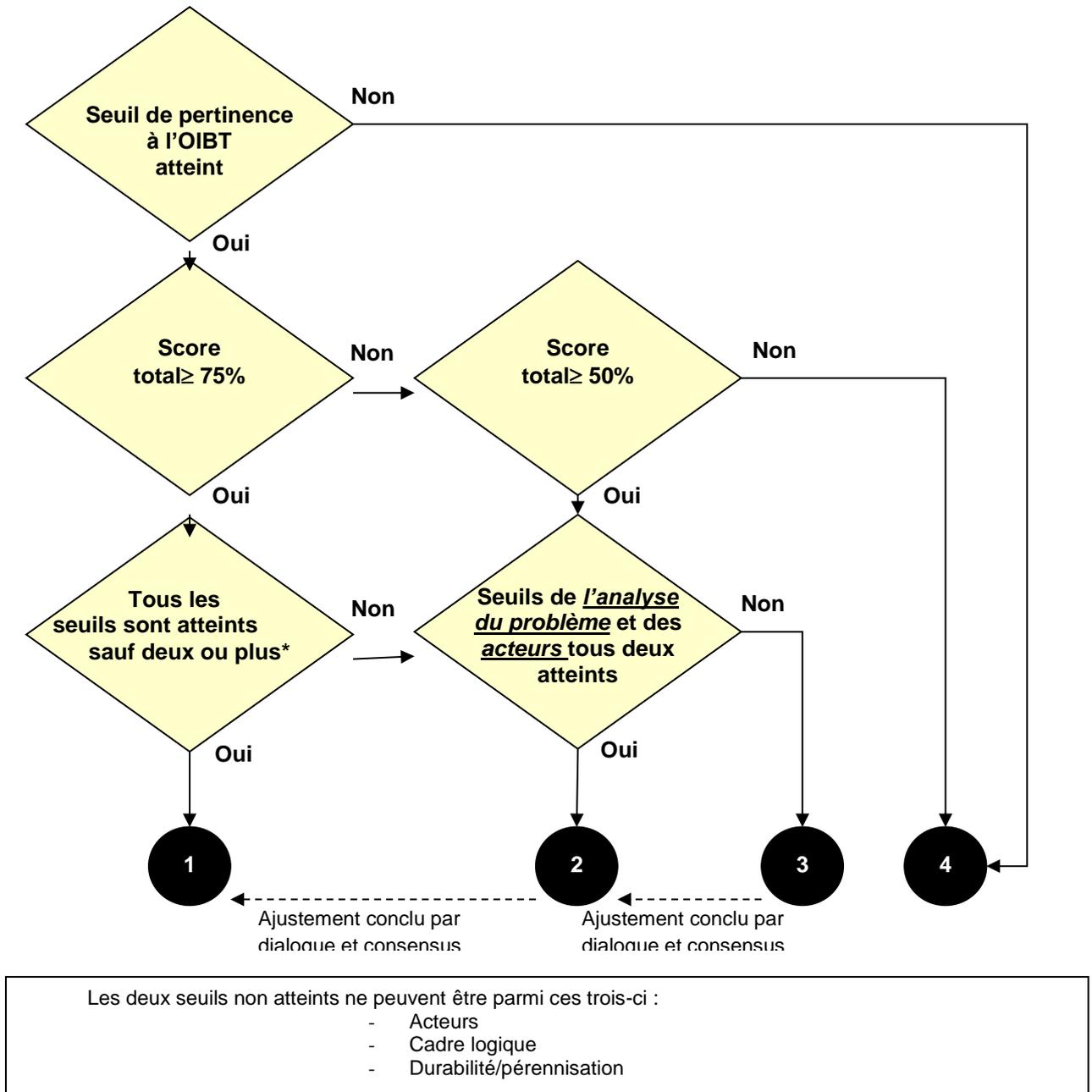
- 0 = informations entièrement absentes
- 1 = Très faible: certains éléments sont présents mais les indispensables sont absents
- 2 = Faible: des éléments indispensables sont incomplets, insuffisants, erronés ou mal compris
- 3 = Moyen: les éléments essentiels sont présents mais sous formulation vague ou inexacte
- 4 = Bien: clair, exact et informatif
- 5 = Excellent: clair, exact, informatif et complet (parfaitement intégré aux autres points)

**Catégories de classement:**

- Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
- Catégorie 2: Le Panel a conclu que la proposition nécessitait des modifications indispensables et qu'elle devait être renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet révisée avant de pouvoir la recommander à l'appréciation définitive du Comité.
- Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification doit être apportée aux auteurs et au Comité.

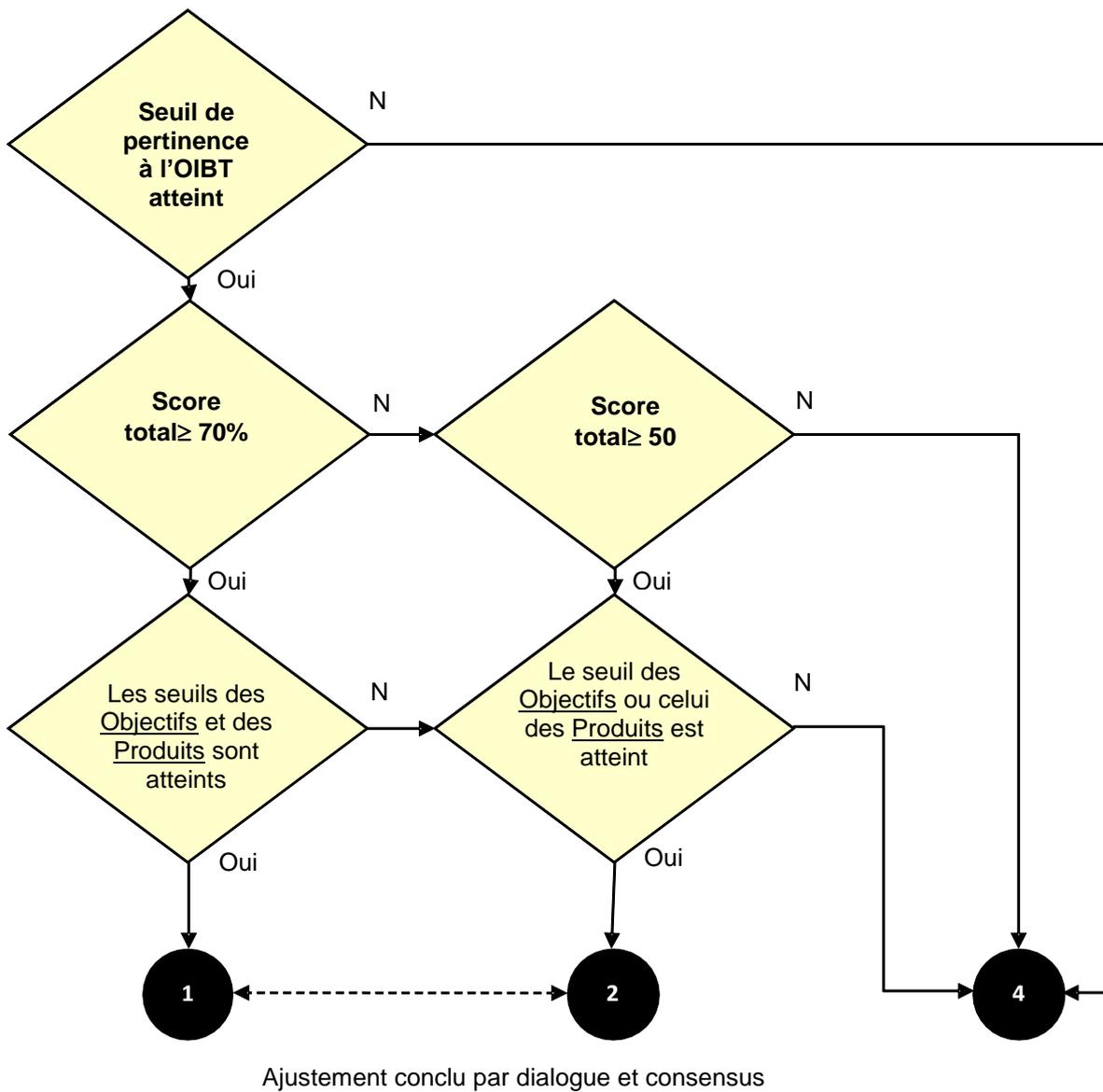
**APPENDICE VI**  
**Diagrammes de circulation du système de notation par catégorie**

**Propositions de projet**



- Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
- Catégorie 2: Le Panel a conclu que la proposition nécessitait des modifications indispensables et qu'elle devait être renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet révisée avant de pouvoir la recommander à l'appréciation définitive du Comité.
- Catégorie 3: Le Panel a conclu que la proposition ne pouvait être acceptée, car une proposition d'avant-projet est requise. Sur indication du Panel, l'avant-projet a) sera soumis au Panel d'experts pour évaluation ou b) pourra être soumise au Comité pour appréciation.
- Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification doit être apportée aux auteurs et au Comité.

Propositions d'avant-projet



- Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.
- Catégorie 2: Le Panel a conclu que la proposition nécessitait des modifications indispensables et qu'elle devait être renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet révisée avant de pouvoir la recommander à l'appréciation définitive du Comité.
- Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et il la soumet au Comité avec pour recommandation de ne pas approuver la proposition de projet. Une justification doit être apportée aux auteurs et au Comité.

## **Annexe**

**Évaluation, recommandations et conclusion du cinquante-deuxième Panel d'experts sur  
chacune des propositions de projet et d'avant-projet**

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet s'agissant de promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) dans la région Nord du Costa Rica en accord avec les objectifs et priorités de l'OIBT ainsi que le Plan national de développement des forêts (PNDF) qui dispose que la GDF devrait être promue en tant que composante cruciale de la stratégie d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets associée à la neutralité carbone. Le Panel a par ailleurs pris acte des efforts que l'auteur a déployés en vue de répondre aux recommandations du cinquantième Panel d'experts, notamment en améliorant l'analyse du problème, en réduisant le budget et en améliorant l'évaluation des risques et de la pérennité.

Néanmoins, le Panel estime qu'un certain nombre de faiblesses subsistent dans la conception et la formulation de la proposition. Au nombre de celles-ci figurent des indicateurs de résultats trop ambitieux et un budget inachevé dans sa présentation. En outre, le Panel juge préoccupante l'étude de l'espèce Almendro (amandier) qui est proposée. Le Panel a mis en doute que l'amandier puisse être exploité malgré l'interdiction imposée à cette espèce qui est inscrite à l'annexe III de la CITES et a estimé qu'il appartiendrait à l'Autorité scientifique CITES nationale de mener une étude de ce type. Sous cet éclairage, le Panel a été d'avis que la proposition soit modifiée et révisée de manière à y incorporer les recommandations indiquées ci-dessous.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Fournir le mandat de chacun des membres du personnel-cadre du projet qui recevront des fonds de l'OIBT;
2. Donner davantage d'informations sur la gestion des placettes permanentes d'échantillonnage du site du projet;
3. Donner des précisions sur l'étude de l'espèce «Almendro» (amandier) et fournir un plan de gestion qui prévoit l'exploitation de cette espèce. Envisager d'abandonner cette étude sachant qu'il serait important que ce soit l'Autorité scientifique CITES nationale qui conduise ce type de travaux;
4. Redéfinir les indicateurs de résultats dans la mesure où prévoir une surface de forêt sous gestion durable d'au moins 800 ha d'ici à la fin du projet semble être trop ambitieux;
5. Modifier les tableaux présentant le budget en accord avec les formats types (grille budgétaire principale, budget par rubrique – OIBT et AE) figurant dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* (3<sup>e</sup> édition);
6. Recalculer les Frais OIBT d'appui aux programmes (rubrique budgétaire 83) spécifiés dans le budget de manière à respecter le taux standard de 12 pour cent du total des coûts de projet OIBT (postes 10 à 82); et
7. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel d'experts ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief (**caractères gras et soulignements**) dans le corps du texte.

#### C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que la proposition de projet nécessitait des modifications essentielles et serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence du projet et pris acte des efforts déployés pour répondre aux commentaires de l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques émises par le cinquante et unième Panel d'experts. Toutefois, le Panel a relevé que des faiblesses majeures persistaient dans plusieurs parties et sous-parties de la proposition. La plus importante étant le manque de cohérence dans le nombre d'activités de l'arbre des objectifs (dérivé de l'arbre du problème) ainsi que dans la liste des activités répertoriées sous chaque produit de la partie 2.2.2 de même que dans le plan des travaux. En outre, la démarche retenue pour la mise en œuvre ne donne pas suffisamment d'informations sur les modalités et les moyens d'impliquer soixante collectivités locales sélectionnées en vue de les responsabiliser sur le plan du respect des lois forestières au Ghana.

Le Panel a relevé que la grille du cadre logique demeurait faible dans la mesure où les indicateurs d'impact n'ont pas été formulés de manière adaptée et ne sont pas clairement corrélés à l'objectif de développement, tandis que, toujours dans la grille du cadre logique, les indicateurs de résultats de l'objectif spécifique sont différents de ceux indiqués dans la partie 2.1.6 où ils sont définis dans le document de projet. Le Panel a par ailleurs relevé que la grille budgétaire principale avait été omise tandis que le tableau de la part budgétaire de l'OIBT par rubrique n'était pas suffisamment détaillé au niveau de chaque poste ainsi qu'il l'avait été pour le budget récapitulatif par rubrique, ce qui rend difficile d'évaluer le niveau et l'adéquation du montant budgétaire de chaque rubrique. Enfin, le Panel a noté que le profil de l'agence d'exécution ne comportait pas les informations budgétaires des trois dernières années ainsi que le préconise le *Manuel OIBT de formulation des projets*, afin de pouvoir juger de sa viabilité financière interne.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Affiner la qualité de la carte de la zone du projet en en fournissant une d'échelle adéquate montrant la localisation des sites du projet par rapport aux quatre réserves forestières où les collectivités locales riveraines feront l'objet du processus de responsabilisation destiné à contribuer au respect des lois forestières au Ghana;
2. Réviser les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux de la zone cible du projet en les détaillant dans des sous-parties de la Partie 1.3.2;
3. Ajouter une analyse détaillée des parties prenantes au-dessus du tableau des parties prenantes connexe, lequel devrait être modifié en corrélation avec l'analyse des parties prenantes, ainsi que requis dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
4. Réviser la description des résultats à l'achèvement du projet, de manière principalement à les rendre cohérents avec les indicateurs de résultats de l'objectif spécifique, ainsi que requis dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
5. Modifier la grille du cadre logique en améliorant les indicateurs de l'objectif de développement et de l'objectif spécifique qui n'ont pas été formulés, ainsi que requis dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
6. Remanier l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe afin d'assurer que les activités soient cohérentes avec celles répertoriées dans la partie 2.2.2;
7. Détailler la démarche et les méthodes retenues pour la mise en œuvre en ajoutant des informations sur le processus de sélection des collectivités locales qui feront l'objet de la responsabilisation en lien avec le respect des lois forestières au Ghana;
8. Améliorer le profil de l'agence d'exécution en y incluant des informations d'ordre budgétaire, pour les trois dernières années, ainsi que le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
9. Préparer le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble ci-dessus **et** les recommandations spécifiques en procédant de la manière suivante:

- a) Ajouter la grille budgétaire principale (par activité), ainsi que requis dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*,
  - b) Réduire de manière importante le budget de l'OIBT en transférant certains coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT vers celle de la contrepartie [directeur du projet (poste 10.2), coordinateur du projet (poste 10.3), chauffeur du projet (poste 10.5) et location de bureaux (poste 50.2)],
  - c) Réviser les tableaux du budget par rubrique, de manière à les détailler au niveau des postes, pour chaque source de financement (OIBT et contrepartie), en corrélation avec la grille budgétaire principale,
  - d) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
10. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

**Favoriser la planification territoriale, la diversification, la restauration et la protection des massifs forestiers à l'échelon des collectivités en vue de freiner la dégradation des forêts et d'améliorer leur biodiversité et les moyens d'existence locaux**

Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence de cette proposition de projet qui vise à promouvoir la planification, la restauration et la protection des paysages avec la participation des collectivités en freinant la rapide destruction des forêts et plantations communautaires qu'entraînent les feux de végétation et les activités vivrières dérivées des forêts au Ghana. Le Panel a pris acte des efforts qui ont été consentis pour répondre en grande partie aux commentaires de l'évaluation d'ensemble et à la plupart des recommandations spécifiques du cinquante et unième Panel. Toutefois, le Panel a relevé qu'il était nécessaire d'améliorer et de clarifier les éléments suivants: hypothèses, risques et viabilité, équipement et matériel, et, dans le budget, le calcul des frais OIBT d'appui aux programmes.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Améliorer la section 3.5.1 (hypothèses et risques) en accord avec les hypothèses énoncées dans la grille du cadre logique;
2. Ajouter, en annexes à la proposition de projet, les listes de l'équipement et du matériel forestier indiquant les coûts unitaires et la quantité, ainsi que la liste des outils et du matériel de pépinière mentionnant également les coûts unitaires et quantités;
3. Calculer correctement les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) de manière les aligner sur le taux standard de **12 pour cent** du total du coût du projet pour l'OIBT (postes 10 à 82), et ajuster le budget total de l'OIBT en conséquence;
4. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence internationale et nationale de cette proposition de projet et a pris acte des efforts qui avaient été fournis pour donner effet aux commentaires de l'évaluation d'ensemble et aux recommandations les plus spécifiques émises par le cinquantième et unième Panel d'experts. Cependant, le Panel a également identifié un certain nombre de problèmes fondamentaux dans plusieurs sections et sous-sections de la proposition de projet. Les points faibles relevés ont trait aux aspects suivants: la fiche de projet ne suit pas le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, les résultats escomptés demeurent formulés comme s'il s'agissait de produits, les activités figurent dans la grille du cadre logique, des activités qui ne sont pas formulées de manière concise, des tableaux budgétaires nécessitant d'être améliorés, le profil incomplet de l'agence d'exécution et les mandats des consultants qui ne sont pas adéquatement dressés en annexe 3.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Améliorer la fiche de projet en suivant le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
2. Reformuler l'intégralité de la section consacrée aux acquis escomptés (section 1.4) sachant que les résultats escomptés ne sont pas des produits du projet, mais correspondent à la situation qui est anticipée suite à la réalisation d'un objectif spécifique. Par conséquent, les résultats escomptés doivent être spécifiques et inclure les évolutions qui vont intervenir dans la zone cible du projet, si celui-ci est mis en œuvre de manière fructueuse;
3. Poursuivre l'amélioration de l'arbre du problème et de l'arbre des objectifs connexe en ajoutant de manière appropriée des flèches indiquant la logique verticale (de cause à effet) de l'analyse du problème;
4. Reformuler l'objectif spécifique de manière positive en accord avec l'arbre des objectifs, sachant que l'objectif spécifique actuel est le problème essentiel ainsi que le montrent l'analyse du problème et l'arbre du problème qui lui est associé;
5. Modifier la grille du cadre logique en rectifiant l'objectif spécifique et en supprimant toutes les activités afin de respecter le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
6. Formuler toutes les activités, dans la sous-section 3.1.2, de manière concise ainsi que le préconise le *Manuel OIBT de formation des projets*. La description des activités, qui figure actuellement en sous-section 3.1.2, pourrait être insérée dans la section 3.2 (Démarches et méthodes de mis en œuvre);
7. Améliorer le profil de l'agence d'exécution en suivant le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, en page 63;
8. Réviser de manière concise les mandats des consultants en se référant aux orientations données dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, en page 63;
9. Amender le budget OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble et les recommandations spécifiques ci-dessus en procédant de la manière suivante:
  - a) Remplacer la grille budgétaire principale actuelle (par activité) par celle en vigueur répondant au nouveau format, ainsi que requis dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*,
  - b) Réviser les tableaux du budget par rubrique, de manière à les détailler au niveau des postes, pour l'une et l'autre des sources de financement (OIBT et homologue), en corrélation avec la grille budgétaire principale,

- c) Modifier le poste 81 du budget en le portant au niveau normalisé de 10 000 \$EU par an pour les coûts de suivi et d'examen (soit 30 000 \$EU pour 3 ans) ainsi que le poste 82 au montant normalisé de 15 000 \$EU appliqué aux frais d'évaluation a posteriori,
  - d) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 85) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
10. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet en lien avec la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation en matière de gestion forestière par le Ministère équatorien de l'environnement. Le Panel a pris acte des efforts qui avaient été fournis pour donner effet aux commentaires de l'évaluation d'ensemble et aux recommandations les plus spécifiques émises par le cinquante et unième Panel d'experts. Cependant, le Panel a noté qu'il demeurerait nécessaire de remédier à un certain nombre de faiblesses majeures constatées dans plusieurs sections et sous-sections de la proposition de projet comme suit: carte de la zone de projet, grille du cadre logique, arbre du problème et arbre des objectifs, qui ne sont pas conformes au format prescrit, produits et activités connexes, et profil de l'agence d'exécution, qui sont incomplets. Le Panel a par ailleurs noté qu'aucune description du système national de traçabilité des produits bois n'avait été fournie, bien qu'ils soit inclus sous le Produit 1, afin de faciliter la compréhension du diagramme de flux contenu en annexe 1. Enfin, le Panel a noté que le budget de l'OIBT demeurerait trop élevé tandis que la grille budgétaire principale (par activité) avait été incluse dans les annexes au lieu d'être intégrée au corps de la proposition de projet, de même que l'arbre du problème et l'arbre des objectifs.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Affiner la qualité de la carte de la zone du projet en en fournissant une d'échelle adéquate montrant la localisation du/des site(s) du projet;
2. Fournir une description succincte, dans la section 3.2 (Démarches et méthodes de mise en œuvre), afin de faciliter la compréhension du diagramme de flux du Système national de traçabilité des produits bois contenu en annexe 1;
3. Améliorer l'analyse du problème en vue de réviser de manière idoine l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe qui doivent suivre le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, tout en veillant également à les transférer dans le corps de la proposition de projet;
4. Réviser la grille du cadre logique en corrélation avec l'arbre du problème et l'arbre des objectifs révisés, en tenant compte pour ce faire des exigences requises dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
5. Envisager de réviser les produits et activités connexes en corrélation avec l'arbre du problème et l'arbre des objectifs révisés;
6. Réviser le plan des travaux en corrélation avec l'arbre du problème révisé et l'arbre des objectifs connexe, tout en rationalisant la séquence des activités spéciales relevant de la traçabilité et de la certification, si cela reste nécessaire après avoir amélioré l'analyse du problème;
7. Améliorer le profil de l'agence d'exécution en incluant des informations d'ordre budgétaire, pour les trois dernières années, ainsi que le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*, afin d'évaluer sa capacité financière interne;
8. Modifier le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble **et** les recommandations spécifiques ci-dessus en procédant de la manière suivante:
  - a) Réviser la grille budgétaire principale (par activité), en corrélation avec le plan des travaux révisé, et l'insérer dans le corps de la proposition de projet, ainsi que le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*,
  - b) Réduire sensiblement le budget de l'OIBT en transférant une partie des coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT à la contribution de l'homologue [coordonnateur du projet (poste 11.1), expert en GDF et marketing (poste 11.2), expert en renforcement des capacités (poste 11.3), technicien de production forestière (poste 11.4), expert en incitations et communication (poste 11.5), technicien en GDF (poste 11.7), et frais de gestion du projet (poste 71)],

- c) Réviser les tableaux du budget par rubrique, qui doivent être détaillées au niveau des postes, pour chaque source de financement (OIBT et homologue), en corrélation avec la grille du budget principale révisée,
  - d) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
9. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent aussi être mises en exergue dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.
- C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

PD 827/16 Rev.1 (F)

**Promouvoir la gestion durable des forêts dans les territoires autochtones de l'Amazonie équatorienne en améliorant l'accès aux chaînes de valorisation des produits forestiers (Équateur)**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a pris acte des efforts qui ont été fournis dans la version révisée de la proposition de projet pour donner effet aux recommandations spécifiques émises par le cinquante et unième Panel d'experts, s'agissant notamment de définir un nouvel objectif, y compris la prise en compte de la question du genre et la réduction du budget du projet.

Cependant, le Panel a identifié plusieurs problèmes fondamentaux ainsi que plusieurs parties manquantes dans la proposition. Ces problèmes sont les suivants: omission d'inclure une fiche de projet; analyse du problème faible et dépourvue d'un arbre du problème; faible formulation de la grille du cadre logique; présentation incohérente de l'objectif de développement et de l'objectif spécifique; champ ambitieux du projet qui inclut quatre produits; présentation du budget sur la base d'un format obsolète; absence de mandat pour le personnel-cadre du projet devant être recruté par le projet ainsi que pour les sous-traitants. Le Panel a jugé préoccupant que soient budgétisés des biens d'immobilisation de type tronçonneuses et scieries volantes sans que soient prévus des plans de gestion forestière incorporant l'exploitation à faible impact (EFI). En outre, le Panel a noté que le projet était trop ambitieux de par son large champ d'action qui recouvre la commercialisation de produits du bois issus à la fois de plantations et de forêts naturelles. Eu égard à la capacité de l'Agence d'exécution, le Panel a mis en doute le fait que les activités proposées puissent être exécutées dans un délai de deux années. Compte tenu de cette observation, le Panel a estimé que la proposition nécessitait d'être intégralement reformulée.

B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition de projet au Comité parce qu'elle nécessite une reformulation complète.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence de cette proposition de projet et a pris acte des efforts qui avaient été fournis pour donner effet aux commentaires de l'évaluation d'ensemble et aux recommandations les plus spécifiques émises par le cinquante et unième Panel d'experts. Cependant, le Panel a noté qu'il était nécessaire d'améliorer plus avant de nombreuses sections et sous-sections de cette proposition de projet. Les éléments nécessitant des améliorations sont les suivants: fiche de projet, conformité aux objectifs de l'OIBT, acquis escomptés, arbre du problème et arbres des objectifs par rapport au plan des travaux, formulation de l'objectif spécifique et tableaux du budget manquants ou non suffisamment détaillés.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Améliorer plus avant la fiche de projet en veillant à ce qu'elle soit conforme aux orientations fournies dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, en sa page 16;
2. Réviser la section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) en énonçant les objectifs de l'OIBT pertinents ainsi que leur numéro de référence respectif, tel qu'il apparaît dans l'AIBT de 2006, tout en veillant à ajouter une brève justification à la suite de chaque objectif;
3. Reformuler l'intégralité de la section consacrée aux acquis escomptés (section 1.4) sachant que les résultats escomptés ne sont pas des produits du projet, mais correspondent à la situation qui est anticipée suite à la réalisation d'un objectif spécifique. Par conséquent, les résultats escomptés doivent être spécifiques et inclure les évolutions qui vont intervenir dans la zone cible du projet, si celui-ci est mis en œuvre de manière fructueuse, ainsi qu'il est expliqué dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, en page 21;
4. Modifier l'arbre du problème afin d'assurer que le nombre de causes connexes figurant sous les Cause 2, Cause 3 et Cause 4 soit cohérent avec le nombre d'activités rattachées aux Produit 2, Produit 3 et Produit 4 de l'arbre des objectifs;
5. Reformuler l'objectif spécifique en s'assurant qu'il soit conforme aux orientations figurant dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, en pages 37 et 38;
6. Modifier le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble **et** les recommandations spécifiques ci-dessus en procédant de la manière suivante:
  - a) Préparer et insérer le tableau de la grille principale budgétaire (par activité), ainsi que le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*, en pages 49, 50 et 51,
  - b) Réduire sensiblement le budget de l'OIBT en transférant une partie des coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT à la contribution de l'homologue [coordonnateur du projet (poste 11.1), appui aux incidences sur la politique nationale (poste 11.2), expert forestier (poste 11.4), expert en sociologie (poste 11.5), comptable (poste 11.7) et frais de gestion du projet (poste 71)],
  - c) Réviser les tableaux du budget par rubrique, qui doivent être détaillés au niveau des postes, pour chaque source de financement (OIBT et homologue), en corrélation avec la grille du budget principale révisée,
  - d) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
7. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel d'experts ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

#### C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu le bien-fondé de vouloir améliorer la base génétique en lien avec la création de plantations de teck au Ghana. Cependant, le Panel s'est posé la question de savoir pourquoi cette proposition de projet orientée vers des travaux de recherche consacrés à l'amélioration génétique du teck avait été soumise par une organisation non gouvernementale en lieu et place d'un établissement de recherche proprement dit opérant au Ghana. En conséquence, la durabilité des acquis du projet a été fortement mise en doute.

Au titre de remarque générale, le Panel a noté que toutes les sections et sous-sections du projet présentaient d'importantes faiblesses, alors qu'elles sont considérées comme étant critiques dans un projet de l'OIBT: analyse des parties prenantes, analyse du problème ainsi que arbre du problème et arbre des objectifs connexe, grille du cadre logique, budget, hypothèses, risques et durabilité.

Compte tenu des commentaires ci-dessus, le Panel a été d'avis que *Nature and Development Foundation* (NDF) ne pouvait pas être considérée comme une agence d'exécution apte à assurer une mise en œuvre harmonieuse de ce projet axé sur la recherche. En conséquence, cette proposition de projet consacrée à la recherche doit être exclue du cycle ordinaire des projets de l'OIBT.

B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel d'experts a émis l'avis que cette proposition de projet PD 833/17 (F) axée sur la recherche devrait être renvoyée à ses auteurs, lesquels n'ont pas une expérience et des compétences suffisamment solides pour assurer la mise en œuvre harmonieuse et pérenne de ce projet axé sur la recherche.

PD 834/17 (F)

**Renforcement des capacités en vue de la gestion durable des forêts  
tropicales naturelles en Colombie**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence de ce projet qui prévoit de renforcer les capacités dans l'optique de la gestion durable des forêts tropicales naturelles en Colombie. Le Panel a toutefois noté que toutes les sections et sous-sections du projet présentaient d'importantes faiblesses, alors qu'elles sont considérées comme étant critiques dans un projet de l'OIBT: les résultats escomptés ne sont pas définis en corrélation avec l'objectif spécifique, l'analyse des parties prenantes est dépourvue d'un tableau adéquat des parties prenantes, l'analyse du problème est très insuffisante et associée à un arbre du problème qui n'est pas cohérent avec l'arbre des objectifs connexe, tandis que le problème clé est très mal formulé, une grille du cadre logique dont les éléments sont issus d'une analyse du problème médiocre, une grille budgétaire principale calquée sur l'ancien format qui ne permet pas d'évaluer la pertinence et l'adéquation des budgets par rubrique, des hypothèses, risques et durabilité qui ne sont pas suffisamment développés, un profil de l'agence d'exécution dépourvu d'informations pertinentes permettant d'évaluer son expertise et expérience ainsi que son aptitude à mettre en œuvre ce projet.

Compte tenu des observations qui précèdent, le Panel a estimé qu'aucune des composantes critiques d'un projet de l'OIBT n'avait été élaborée de manière idoine par les auteurs, en vertu de quoi il est impossible de considérer qu'il soit admissible que cette proposition soit conservée dans le cycle des projets de l'OIBT. Il est possible de soumettre une proposition de projet entièrement nouvelle en veillant à respecter les exigences du *Manuel OIBT de formulation des projets*.

B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel d'experts a conclu qu'une reformulation de la proposition de projet était indispensable et qu'il devra évaluer la proposition de projet reformulée avant de pouvoir la recommander au Comité.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence internationale et nationale de cette proposition de projet, notamment de par ses contributions potentielles au Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018: dans ses Priorités stratégiques 2, 4 et 6, ainsi qu'aux Programmes forestiers nationaux 2010-2029 qui mettent en exergue le développement de la foresterie communautaire au titre de ses mesures prioritaires. Le Panel a également reconnu que la proposition avait été correctement préparée en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*, dans le sillage des recommandations figurant dans le projet PD 673/12 Rev.1 (F) «Renforcement des capacités en matière d'application des lois forestières et de la gouvernance des domaines forestiers permanents des provinces de Kratie et de Mondulkiri au Cambodge», qui a été achevé en 2016.

Pendant, le Panel a noté que la proposition de projet s'était concentrée sur les deux mêmes provinces que le projet PD 673/12 Rev.1 (F) et que des améliorations supplémentaires étaient nécessaires afin de valoriser la conception et la formulation de la proposition en abordant clairement le besoin réel des communautés locales ciblées par le projet. À cet égard, le Panel a souligné la nécessité que cette question soit pleinement traitée dans une proposition révisée.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Fournir davantage d'informations sur les résultats de l'atelier organisé dans le cadre du projet PD 673/12 Rev.1 (F) afin de justifier leur lien avec cette proposition de projet (section 1.1);
2. Étoffer la description des aspects sociaux en donnant davantage de détails sur les collectivités potentielles ciblées (section 1.3.2);
3. Affiner les acquis escomptés à l'issue du projet (section 1.4) en se recentrant sur l'emploi envisagé pour les produits par les bénéficiaires clés à l'achèvement du projet;
4. Décrire plus avant les rôles et responsabilités de l'Administration forestière à l'échelon de son siège et à l'échelon local ainsi que celles des ONG partenaires potentielles (section 2.1.1);
5. Revoir les indicateurs mesurables se rapportant aux 50 unités forestières d'aménagement communautaires (UFAC) dans l'objectif de développement et l'objectif spécifique, car ils semblent quelque peu ambitieux (section 2.1.4 et section 3.1);
6. Améliorer la présentation des tableaux budgétaires qui sont difficiles à lire bien qu'ils aient été préparés à l'aide de *ProTool* (section 3.4);
7. Améliorer la durabilité (section 3.5.2) en traitant les questions de pérennité sociale, de pérennité technique et de viabilité économique;
8. Identifier une potentielle ONG locale partenaire, ou plusieurs, afin d'améliorer les partenariats et collaborations en vue d'assurer la mise en œuvre fructueuse des activités du projet sur le terrain (section 4.1.1) et donner des précisions sur le forum d'acteurs que l'on propose de créer dans le cadre du projet (section 4.1.4);
9. Rectifier l'intitulé de la section 4.1.3 par «Comité directeur du projet»;
10. Approfondir la manière dont le projet a une valeur élargie et comment cette valeur sera intégrée dans les politiques et programmes nationaux (section 4.3.2); et

11. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

**Renforcement de la protection des forêts et de la conservation de la biodiversité dans le Parc national de Yok Don au Viet Nam et mise en place d'une coordination transfrontière avec le Cambodge, dans le paysage des plaines de l'Est**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence internationale et nationale de cette proposition de projet, notamment par ses potentielles contributions au Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018: Priorité stratégique 3, et à l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la biodiversité des forêts tropicales, telles que la conservation transfrontalière des ressources forestières tropicales et la lutte contre la dégradation des forêts. Le Panel a par ailleurs noté que la proposition avait été élaborée suite aux préconisations de la 1<sup>ère</sup> Réunion bilatérale (à Da Nang le 27 novembre 2014) entre l'Administration forestière du Cambodge et du Viet Nam respectivement, qui incluaient clairement la promotion d'un programme de conservation de la biodiversité transfrontalière des forêts protégées de Mondulkiri en lien avec le Parc national de Yok Don dans la province de Dalak. Le Panel a accueilli favorablement cette initiative de coopération transfrontalière et attend avec intérêt des avancées productives en faveur de la conservation de la biodiversité dans le Parc national de Yok Don.

Cependant, le Panel a relevé un certain nombre de faiblesses dans la conception et la formulation de la proposition, notamment une analyse du problème confuse, l'absence d'une grille budgétaire principale, l'appui financier de l'OIBT à plusieurs experts de WWF-Vietnam, le rôle peu clair de WWF-Vietnam dans la mise en œuvre du projet, l'absence de contributions financières de la part de WWF-Vietnam au titre de collaborateur clé et des mécanismes de consultation des parties prenantes limités. Compte tenu de quoi, le Panel a été d'avis que cette proposition devrait être modifiée et révisée de manière à incorporer les recommandations énoncées ci-dessous.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Préciser le lien entre la proposition de projet et l'avant-projet se rapportant au Parc national de Yok Don qui est appuyé par le Service américain des poissons et de la faune;
2. Affiner ou retirer la déclaration de coordination entre les partenaires se rapportant à la répartition annuelle des fonds de l'OIBT entre le Parc national et WWF sachant que les paiements seront opérés sur la base du document de projet et de l'accord de projet lorsque le projet aura été approuvé et financé;
3. Approfondir l'analyse du problème en traitant les problèmes liés à la mise en œuvre ou à la révision du plan de gestion du Parc national de Yok Don. Les informations sur le plan de gestion du Parc national de Yok Don permettront également de préciser le premier indicateur de résultat dans la grille du cadre logique;
4. Affiner l'arbre du problème en mettant en relief un seul et unique problème clé. Le panel a constaté que le problème clé actuel avait été mélangé à deux choses différentes que sont la gestion déficiente de l'aire protégée et la faible coopération au niveau de la conservation transfrontalière. À cet égard, l'analyse du problème pourrait être centrée sur la gestion déficiente de l'aire protégée du Parc national de Yok Don. L'objectif spécifique du projet pourrait être modifié en se concentrant sur la capacité accrue en gestion de la zone protégée et en application des lois sans la mélanger avec la création d'un mécanisme de coordination transfrontalière. De manière similaire, il serait possible de modifier l'intitulé du projet en le recentrant sur le renforcement de la protection des forêts et la conservation de la biodiversité du Parc national de Yok Don dans le contexte de la conservation transfrontalière des paysages des plaines de l'Est du Cambodge;
5. Fournir les données de référence de 2010 en vue d'appuyer l'identification correcte des indicateurs d'impacts dans la grille du cadre logique. Apporter des informations sur les Normes relatives aux patrouilles axées sur la conservation (COPS) et les scores attendus de 85 pour cent;
6. Présenter les énoncés des Produits 1 à 3 de manière concise sans répertorier les activités de projet sous chaque Produit dans la mesure où cela n'est pas requis;

7. Donner des informations supplémentaires sur l'Activité 3.1.2 qui est proposée concernant la réglementation et les mécanismes de préparation des rapports qui sont prévus;
8. Fournir une grille budgétaire principale dans la section 3.4 (Budget);
9. Examiner d'un œil critique le recrutement de plusieurs experts de WWF-Vietnam pour l'appui de l'OIBT et envisager d'augmenter la contribution de WWF-Vietnam en sa qualité d'organisme clé collaborant à la mise en œuvre du projet;
10. Fournir des informations sur la contribution anticipée de l'Administration forestière cambodgienne en sa qualité de partenaire clé, en lien avec le protocole d'accord conclu avec l'Administration forestière vietnamienne;
11. Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82);
12. Envisager, dans la section 4.1.2, d'inclure (Mécanisme de participation des acteurs) des cercles scientifiques nationaux ou locaux tels que l'Académie vietnamienne des sciences ou une université d'études forestières dans le comité consultatif des acteurs;
13. Fournir les mandats pour chacun des membres du personnel-cadre du projet qui recevra des fonds de l'OIBT; et
14. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

**Exploration d'un modèle innovant et adapté de résolution des conflits liés au foncier dans la forêt domaniale en vue de renforcer l'Unité forestière d'aménagement (Kesatuan Pengelolaan Hutan/KPH) dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence de cette proposition de projet pour le pays et l'OIBT, notamment par le Plan stratégique de l'OIBT pour 2013-2018: Priorité 1, et la politique nationale relative à la résolution des conflits agraires. Le Panel a également noté l'importance de ce projet s'agissant d'élaborer des lignes directrices sur la résolution des conflits qui puissent être appliquées à l'échelon national.

Cependant, le Panel a relevé un certain nombre de faiblesses dans la conception et la formulation de la proposition. Au nombre de celles-ci figurent une formulation bancale de l'objectif spécifique qui inclut deux zones clés, une formulation vague des indicateurs, des dispositions budgétaires qui ne sont pas justifiées, une évaluation faible des risques et une évaluation déficiente de la durabilité. Compte tenu de quoi, le Panel a été d'avis que la proposition devrait être modifiée et révisée de manière à incorporer les recommandations énoncées ci-dessous.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Inclure des partenaires qui apportent des contributions en nature à la mise en œuvre du projet en leur qualité d'organismes collaborateurs;
2. Inclure les universités concernées dans la liste des abréviations;
3. Développer le contenu des aspects environnementaux du site du projet en décrivant ses écosystèmes forestiers;
4. Affiner l'objectif spécifique en fusionnant deux objectifs spécifiques en un seul sous la section 1.5.4 (Grille du cadre logique) et la section 1.6.2 (Objectif spécifique et indicateurs de résultats). L'énoncé actuel de l'objectif spécifique est trop général;
5. Rectifier la numérotation des sections 1 à 4 en accord avec le format stipulé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
6. Affiner les indicateurs de l'objectif de développement, de l'objectif spécifique et des produits pour les rendre SMART (spécifiques, mesurables, adaptés, réalistes et bornés dans le temps). Concernant le Produit 2, l'absence d'un modèle d'application pour la résolution des conflits basée sur le régime foncier ne constitue pas un indicateur. S'efforcer de fournir des indicateurs qui soient mesurables. Unifier la présentation des indicateurs entre la section 1.5.4 et la section 1.6;
7. Donner davantage d'informations sur les lois et réglementations auxquelles il est fait référence dans le Produit 1;
8. Affiner les Activités 1.2, 1.4 et 2.2 dans la mesure où elles sont très similaires;
9. Dans le plan des travaux, affiner les parties responsables en indiquant uniquement les parties cadres clés en charge de la mise en œuvre de chaque activité;
10. Réduire le budget alloué au personnel du projet à partir de la contribution de l'OIBT en accroissant la part de l'Agence d'exécution. Justifier les dispositions budgétaires relatives au coordinateur du projet, au superviseur de terrain et aux coordinateurs de terrain. Fournir un mandat pour chaque sous-traitant;
11. Approfondir l'évaluation des risques en décrivant les risques spécifiques en fonction des hypothèses indiquées dans la grille du cadre logique;

12. Améliorer la durabilité en traitant les questions de la pérennité sociale, de la durabilité technique et de la viabilité économique;
13. Envisager de combiner l'annexe 2 et l'annexe 3 en une seule; et
14. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel****A) Évaluation d'ensemble**

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet qui pourrait contribuer à la mise au point de modèles commerciaux forestiers qui soient pérennes et compétitifs, ce d'une manière collaborative et évolutive, dans la péninsule de Nicoya au Costa Rica, en vue de renforcer les moyens d'existence des ménages chez les producteurs, en ayant des incidences sur les politiques forestières publiques de ce pays et en assurant que les flux de bois soient licites, compétitifs et durables.

Cependant, le Panel a également relevé un certain nombre de problèmes fondamentaux dans les sections et sous-sections suivantes: 1) dans la carte, les sites de projet ciblés ne sont pas clairement indiqués et l'échelle n'est pas adaptée; 2) les objectifs de l'OIBT sont trop nombreux et ont simplement été répertoriés sans que chacun soit respectivement suivi d'une brève explication permettant de vérifier s'il est fortement corrélé au projet; 3) dans le tableau des parties prenantes, les aspects sociaux, culturels; économiques et environnementaux de la cible du projet ne sont pas suffisamment détaillés; 4) l'analyse des parties prenantes est trop succincte et ne permet pas de comprendre le tableau des parties prenantes; 5) l'absence d'un arbre du problème qui présente et explique l'arbre du problème, lequel ne respecte pas le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*; 6) la grille du cadre logique contient des indicateurs de l'objectif de développement et de l'objectif spécifique qui sont trop ambitieux pour ce projet alors que la durée de cinq années mentionnée dans le septième indicateur du Produit 1 n'est pas cohérente avec la durée du projet qui est de quatre ans; 7) l'arbre des objectifs (AO) ne suit pas le format recommandé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* et manque de cohérence avec l'arbre du problème (AP) au niveau des causes sous-jacentes de l'AP et des activités de l'AO; 8) l'absence d'indicateurs d'impacts sous l'objectif de développement et d'indicateurs de résultats sous l'objectif spécifique; 9) un manque de cohérence dans le nombre des activités dans l'arbre des objectifs et la liste des activités répertoriées sous chaque produit, ainsi que dans le plan des travaux; 10) l'absence d'une grille budgétaire principale qui ne permet pas d'évaluer le niveau et l'adéquation du budget par rubrique; 11) la structure organique et le mécanisme de participation des acteurs avec un diagramme difficile à lire; 12) l'absence de curriculum vitae (CV) d'une page pour chacun des membres du personnel-cadre du projet.

**B) Recommandations spécifiques**

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Fournir une carte à l'échelle appropriée indiquant les sites ciblés par le projet;
2. Améliorer la section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) en se concentrant sur les objectifs de l'OIBT qui sont fortement corrélés au projet et ajouter une brève justification sous chaque objectif;
3. Réviser les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la zone cible du projet en les approfondissant dans chacune des sous-sections dédiées de la section 1.3.2;
4. Détailler l'analyse des acteurs en présentant et en expliquant le tableau des acteurs connexe;
5. Insérer l'analyse du problème qui devrait présenter et expliquer l'arbre du problème et l'arbre des objectifs, dont le format pour l'un et l'autre nécessite des améliorations;
6. Améliorer la grille du cadre logique en corrélation avec l'arbre du problème et l'arbre des objectifs améliorés, tout en veillant à respecter les exigences stipulées dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
7. Réviser l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe en les corrélant avec l'analyse du problème, tout en s'assurant de suivre le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
8. Ajouter les indicateurs d'impact sous l'objectif de développement dans la section 2.2.1 et les indicateurs de résultats sous l'objectif spécifique dans la section 2.2.2, en conformité avec les orientations du *Manuel OIBT de formulation des projets*;
9. Améliorer le diagramme de la structure organique et du mécanisme de participation des acteurs;

10. Ajouter en annexe à la proposition des CV d'une page pour chaque cadre du projet;
  11. Modifier le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble ci-dessus **et** les recommandations spécifiques en procédant de la manière suivante:
    - a) Préparer et ajouter la grille budgétaire principale (par activité) qui doit être la source des budgets par rubrique, ainsi que le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*,
    - b) Réduire sensiblement le budget de l'OIBT en transférant une partie des coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT à la contribution de l'homologue [coordonnateur du projet (poste 11.1), expert en forêt et VC (poste 11.2), chercheur en GDF (poste 11.3), bourses (postes 14.1, 14.2 et 14.3) et frais de gestion de l'agence d'exécution (poste 71)],
    - c) Modifier le poste 81 du budget en le portant au niveau normalisé de 10 000 \$EU par an pour les coûts de suivi et examens (soit 40 000 \$EU pour 4 ans) et le poste 82 en le portant au niveau normalisé de 15 000 \$EU pour les coûts d'évaluation a posteriori,
    - d) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
  12. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).
- C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet qui vise à promouvoir une offre durable en bois d'origine nationale sur le marché intérieur afin de réduire l'exploitation illicite des forêts naturelles tant dans les aires protégées que sur les terres forestières privées. Le Panel a par ailleurs noté l'importance de mettre au point un dispositif efficace de financement du reboisement qui favorise la gestion des plantations forestières moyennant une meilleure productivité et des produits du bois à valeur ajoutée améliorés.

Cependant, le Panel a relevé un certain nombre de faiblesses dans les sections et sous-sections concernées et notamment dans l'analyse des acteurs, l'analyse du problème, la présentation du budget, l'évaluation des risques et la durabilité. En ligne avec ces observations, le Panel a été d'avis que la proposition devrait être modifiée et révisée de manière à y incorporer les recommandations énoncées ci-dessous.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble ainsi que les éléments suivants:

1. Affiner la section 1.4 (Acquis escomptés à l'issue du projet) en décrivant les effets immédiats du projet que l'on prévoit. Éviter de décrire les produits et activités;
2. Approfondir les aspects environnementaux du projet, car les informations actuelles sont trop générales;
3. Donner des précisions sur les questions relatives à la structure organique en identifiant les partenaires appropriés de la mise en œuvre du projet et leur degré de coopération mutuelle;
4. Améliorer l'analyse des acteurs en fournissant un tableau de l'analyse des acteurs qui soit basé sur le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
5. Affiner la présentation de l'arbre du problème sous une forme arborescente (problème clé – tronc de l'arbre, causes et causes secondaires – racines de l'arbre) en ligne avec le guide général fourni dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*. De la même manière, affiner la présentation de l'arbre des objectifs;
6. Approfondir la section 3.2 (Démarches et méthodes de mise en œuvre) en incorporant des démarches qui soient viables au plan scientifique et de nature intégratrice en sus des instruments financiers;
7. Affiner la présentation du plan des travaux par trimestre sachant que la présentation mensuelle actuelle permet difficilement de saisir la durée d'exécution de chaque activité;
8. Affiner la section 3.4 (Budget) sur la base des orientations données dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*. Une grille budgétaire principale doit être fournie au début de la présentation du budget;
9. Justifier la disposition budgétaire (54 000 \$EU) allouée à l'Assistant 1. Veiller à inclure un budget permettant de mener un audit financier annuel en accord avec les lignes directrices pertinentes de l'OIBT;
10. Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82);
11. Revoir l'évaluation des risques (section 3.5.1) d'une manière qui soit cohérente avec les risques indiqués dans la grille du cadre logique;
12. Améliorer la durabilité (section 3.5.2) en traitant les questions de la pérennité sociale, de la durabilité technique et de la viabilité économique;
13. Inclure la section 4.1.4 (Mécanismes de participation des acteurs) afin d'assurer l'implication concrète des acteurs à la mise en œuvre du projet d'une manière transparente;

14. Approfondir la section 4.3 (Diffusion et intégration des enseignements du projet) en décrivant la stratégie et les méthodes de communication de l'équipe du projet; et
15. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

**Renforcement de la gestion durable des forêts par des expériences pilotes dans l'optique d'une exploitation intégrée du potentiel de valorisation des forêts situées sur le territoire des groupes ethniques dans la région colombienne du Pacifique (Colombie)**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu l'importance de ce projet qui a pour objet de renforcer la gestion durable des forêts dans le cadre d'expériences pilotes visant à une exploitation intégrée du potentiel de valorisation de la forêt sur les terres de groupes ethniques dans la région colombienne du Pacifique.

Cependant, le Panel a noté que la proposition de projet n'identifiait pas clairement les objectifs de l'OIBT pertinents qui lui sont corrélés tels qu'ils sont énoncés dans l'AIBT de 2006, tandis que la conformité au Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 n'était pas expliquée, dans la mesure où les priorités stratégiques ont simplement été répertoriées sans autre forme d'explication justifiant comment elles sont corrélées avec le projet. Le Panel a par ailleurs noté que la plupart des sections et sous-sections étaient soit mal développées, soit présentaient d'importantes faiblesses au regard de ce qui est requis dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, y compris les éléments les plus cruciaux dans un projet de l'OIBT (analyse des acteurs dépourvue d'un tableau des acteurs adéquat, analyse du problème très faible accompagnée d'un arbre du problème non conforme au format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, problème clé très médiocrement formulé, éléments de la grille du cadre logique non cohérents avec l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe, la grille budgétaire principale, qui suit l'ancien format, ne permet pas d'évaluer la pertinence et l'adéquation des budgets par rubrique, la durabilité n'est pas adéquatement décrite tandis que les hypothèses et risques sont absents, et le profil de l'agence d'exécution ne fournit pas les informations pertinentes permettant de juger de son expertise antérieure et de sa compétence à mettre en œuvre ce projet). Enfin, on s'est posé la question de savoir à quelle fin des auteurs qui semblent en mesure de lever des millions de dollars des États-Unis utiliseraient-ils des fonds de l'OIBT.

Compte tenu des remarques susmentionnées, le Panel a été d'avis que les composantes cruciales d'un projet de l'OIBT n'avaient pas été adéquatement développées par les auteurs, en vertu de quoi il est impossible de considérer qu'il soit admissible que cette proposition soit conservée dans le cycle des projets de l'OIBT. Il est possible de soumettre une proposition de projet entièrement nouvelle en veillant à respecter les exigences du *Manuel OIBT de formulation des projets*.

B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel d'experts a conclu qu'une reformulation de la proposition de projet était indispensable et le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet reformulée avant de pouvoir la recommander au Comité.

PD 852/17 (F)

**Mise au point d'une stratégie régionale pour la restauration et la remise en état des zones dégradées de la côte sud du Pérou**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce petit projet qui contribuerait au développement d'une stratégie régionale de restauration et de remise en état des zones dégradées de la côte sud du Pérou dans le cadre d'un processus participatif de recensement, de délimitation et d'enregistrement des terres et écosystèmes dégradés du littoral sud du Pérou.

Cependant, le Panel a noté que la proposition de projet présentait encore plusieurs faiblesses majeures dans les sections et sous-sections suivantes: 1) concernant les objectifs de l'OIBT, les explications ne sont pas suffisamment claires pour pouvoir vérifier si chaque objectif est fortement corrélé au projet; 2) l'échelle des cartes du projet ne permet pas de localiser les sites ciblés; 3) la cible des aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux du projet n'est pas suffisamment détaillée et les aspects environnementaux sont absents; 4) le tableau de l'analyse des acteurs est absent; 5) l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe ne respectent pas le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*; 6) bien que la grille du cadre logique ne soit pas requise pour un petit projet, celle qui est présentée dans la proposition de projet est faible et ses indicateurs inadéquatement formulés; 7) l'objectif de développement et l'objectif spécifique ne sont pas correctement définis; 8) l'arbre des objectifs (AO) ne suit pas le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* et manque de cohérence avec l'arbre du problème (AP) au niveau des causes secondaires de l'AP et des activités dans l'AO; 9) les démarches et méthodes ne sont pas suffisamment détaillées; 10) le nombre d'activités figurant dans l'arbre des objectifs n'est pas cohérent avec la liste de celles qui sont répertoriées à la suite de chaque produit, ainsi que dans le plan des travaux; 10) la grille principale du budget est absente, ce qui ne permet pas d'évaluer le niveau et l'adéquation du budget par rubrique, tandis que des erreurs de calcul ont été relevées pour l'expert en GDF, l'expert en économie forestière et l'atelier 3; 11) le profil de l'agence d'exécution est incomplet; 12) les C.V. d'une page pour chaque cadre du projet n'ont pas été fournis.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Fournir une carte à l'échelle appropriée indiquant les sites ciblés par le projet;
2. Améliorer la section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) en se concentrant sur les objectifs de l'OIBT qui sont fortement corrélés au projet et ajouter une explication succincte à la suite de chacun d'eux;
3. Revoir les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux de la zone cible du projet en les détaillant sous des sous-sections séparées dans la Section 1.3.2;
4. Approfondir l'analyse des acteurs et ajouter le tableau des acteurs connexe conforme au format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
5. Améliorer le format de l'arbre du problème et de l'arbre des objectifs connexe, en conformité avec les exigences du *Manuel OIBT de formulation des projets* tout en assurant leur cohérence réciproque;
6. La grille du cadre logique n'est pas requise pour un petit projet, toutefois, si elle est présentée, elle devrait être en corrélation avec l'arbre du problème et l'arbre des objectifs améliorés, tout en étant conforme aux exigences stipulées dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
7. Définir l'objectif de développement et l'objectif spécifique, en conformité avec les orientations du *Manuel OIBT de formulation des projets*;
8. Approfondir les démarches et méthodes de mise en œuvre du projet;
9. Améliorer le plan des travaux en y ajoutant le calendrier d'exécution des activités 1.8, 2.2 et 3.2;

10. Améliorer le profil de l'agence d'exécution en suivant le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
11. Ajouter en annexe des C.V. d'une page pour chaque cadre du projet;
12. Modifier le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble ci-dessus **et** les recommandations spécifiques en procédant de la manière suivante:
  - a) Préparer et insérer la grille budgétaire principale (par activité) qui devrait être la source des budgets par rubrique, comme le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*,
  - b) Modifier le poste 81 du budget en le portant au niveau normalisé de 10 000 \$EU par an pour les coûts de suivi et examens (soit 20 000 \$EU pour ce projet de trois ans),
  - c) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
13. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

PD 853/17 (F)

## Prévention des feux de forêt et intervention en la matière dans les forêts tropicales et les plantations forestières au Pérou

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet qui a pour objet de réduire la fréquence des feux de forêt dans les forêts naturelles, la végétation sauvage et les plantations forestières, lesquels ont entraîné des pertes dans le couvert forestier et les habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Le Panel a également pris acte que cette proposition avait été correctement préparée en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*. Cependant, le Panel a noté que la proposition nécessitait des améliorations afin de valoriser sa conception et sa formulation. Ces améliorations consistent à: approfondir la pertinence du projet avec les Lignes directrices et Directives de l'OIBT concernées; préciser la participation des acteurs primaires à la mise en œuvre du projet; affiner les énoncés de l'objectif de développement et des objectifs spécifiques; apporter des précisions sur la durabilité en vue d'assurer les travaux prorogés; justifier certains postes budgétaires; et accroître les efforts de diffusion des résultats du projet.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Préciser la pertinence de la proposition de projet avec les *Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales* (section 1.2.1);
2. Améliorer plus avant l'analyse des acteurs en décrivant clairement la participation des acteurs primaires à la mise en œuvre du projet (section 2.1.2);
3. Affiner les énoncés de l'objectif de développement et de l'objectif spécifique (section 2.1.4 et section 2.2) afin de refléter les effets visés à long terme et à court terme. L'énoncé actuel de l'objectif de développement s'apparente à celui de l'objectif spécifique et vice versa;
4. Affiner les indicateurs de résultats sachant que la formation d'un total de 2 300 habitants locaux semble quelque peu optimiste (section 2.1.4 et section 2.2.);
5. Améliorer davantage la durabilité du projet à son achèvement en précisant les travaux prolongés sur le programme de formation et les programmes qui seront élaborés dans le cadre du projet (section 3.5.2);
6. Justifier les dispositions budgétaires allouées aux participants pour les événements et réunions (poste 12.3) et les rafraîchissements (poste 16.4) (section 3.4). Envisager de réduire le budget prévu pour les rafraîchissements dans la contribution de l'OIBT pour augmenter celle de l'agence d'exécution concernant ce poste. Veiller à inclure un budget approprié pour faciliter la diffusion des résultats du projet;
7. Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82);
8. Expliciter la diffusion des résultats du projet (section 4.3.1) en envisageant le recours aux réseaux sociaux, dont *Facebook*. Sachant que la 7<sup>e</sup> Conférence internationale sur les incendies de forêt (IWFC) se tiendra en mai 2019 à Mato Grosso do Sul (Brésil), il est préconisé de diffuser les résultats de ce projet durant cette manifestation internationale; et
9. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

#### C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence de ce projet régional qui a pour objet de favoriser la pérennité de l'acajou indigène dans la région d'Afrique de l'Ouest en développant pour les activités de reboisement du matériel de plantation génétiquement amélioré qui soit adapté sur le plan écologique et tolérant aux insectes. Il a été rappelé au Panel que cette proposition de projet régional, qui était censée être le prolongement du projet PD 528/08 Rev.1 (F), a été classée en catégorie 4 par le 51<sup>e</sup> Panel parce qu'elle avait été soumise trop tôt alors que le projet PD 528/08 Rev.1 (F) était en cours d'exécution dans le cycle régulier des projets de l'OIBT.

Le Panel a été informé que le projet achevé PD 528/08 Rev.1 (F) avait engendré de précieux résultats et conclusions qui sont disponibles à l'Institut ghanéen de recherche forestière (FORIG), et qu'en conséquence le problème clé identifié dans l'analyse du problème et l'arbre du problème connexe de ce projet régional devenait caduque. La question a été posée de savoir pourquoi cette proposition de projet n'avait pas été soumise par le FORIG, lequel détient les droits de propriété intellectuelle sur les résultats et conclusions du projet PD 528/08 Rev.1 (F), en lieu et place de l'Université des ressources énergétiques et naturelles (UENR) qui n'a fourni aucun protocole d'accord avec le FORIG concernant l'accès aux résultats et conclusions susmentionnés. Il a en outre été noté que toutes les lettres d'appui émanant des pays et institutions collaborateurs étaient celles adressées au FORIG, et non à l'UENR, et qu'elles avaient été adjointes en annexe à la précédente proposition de projet.

Comme remarque générale, le Panel a noté qu'il y avait d'importantes faiblesses dans toutes les sections et sous-sections, lesquelles sont considérées comme étant critiques dans un projet de l'OIBT: analyse des acteurs, analyse du problème et arbre du problème et arbre des objectifs connexes, grille du cadre logique, budget, hypothèses, risques et durabilité.

Compte tenu des observations qui précèdent, le Panel a été d'avis que l'UENR ne pouvait pas être considérée comme étant une agence d'exécution admissible pour assurer la mise en œuvre harmonieuse de ce projet régional. Par conséquent, ce projet régional ne devrait pas être maintenu dans le cycle régulier des projets de l'OIBT.

B) Conclusion

**Catégorie 4:** Le Panel a émis l'avis que cette proposition de projet régional PD 854/17 (F) devrait être renvoyée à ses auteurs, lesquels ne sont pas les détenteurs des droits de propriété intellectuelle sur les résultats et conclusions du projet PD 528/08 Rev.1 (F), un élément qui devrait être crucial pour assurer la mise en œuvre harmonieuse de ce projet régional.

PD 855/17 (F)

**Gestion du Complexe des forêts protégées du Triangle d'émeraude pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase IV) (Cambodge et Thaïlande)**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence internationale et nationale de cette proposition de projet, notamment ses potentielles contributions au Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018: Priorité stratégique 3, et à l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales en lien avec la conservation transfrontalière des ressources forestières tropicales et la lutte contre la dégradation des forêts. Le Panel a également noté que la proposition s'était inspirée des enseignements tirés de la mise en œuvre de la Phase III et de la Phase II du projet afin de remédier aux contraintes qui perdurent et ont des incidences sur la pérennisation de la biodiversité et des moyens d'existence durables des collectivités locales concernées.

Cependant, le Panel a jugé préoccupante la question de la poursuite de l'appui au projet au-delà de sa troisième phase et a noté l'importance critique de renforcer la pérennité du projet par delà l'implication de l'OIBT. À cet égard, le Panel a souligné le besoin de nouer un lien étroit entre les activités du projet et les programmes publics en vigueur dans les zones clés, dont ceux relevant de la conservation de la biodiversité et du développement des collectivités. Le Panel a par ailleurs noté que certaines parties de la proposition avaient été simplement copiées de la Phase III sans traiter le besoin actuel comparé à la situation qui prévalait lors de la Phase III. Le Panel a émis l'avis que la proposition devrait être modifiée et révisée de manière à y incorporer les recommandations détaillées dans la partie B).

Dans sa tentative d'application des «Lignes directrices sur l'évaluation des risques environnementaux et sociaux ainsi que de leurs incidences dans les projets de l'OIBT (ESIA)» qui ont été adoptées par le Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF) associé au CIBT lors de sa session de 2016, le Panel a examiné les potentiels risques pour le projet sur la base du projet de Liste de filtrage des risques environnementaux et sociaux que le Secrétariat a préparée. En vérifiant les potentiels risques du projet à l'aune des cinq principes fondamentaux (viabilité environnementale, viabilité sociale, égalité des genres, gouvernance forestière et sécurité du régime foncier) énoncés dans le projet de Liste de filtrage, le Panel a déterminé que le projet était exposé à un risque de Catégorie C (Proposition qui est susceptible d'avoir des conséquences minimales ou non délétères au plan environnemental et social). Dans son évaluation de la proposition de projet au regard du projet de Liste de filtrage, le Panel a souligné l'importance d'examiner au préalable les propositions afin d'assurer leur viabilité environnementale et sociale, et a accueilli favorablement la phase pilote. En outre, le Panel a suggéré que les auteurs de propositions de projet utilisent la Liste de filtrage des risques environnementaux et sociaux et que celle-ci soit améliorée davantage, en particulier les questions répertoriées sous les normes environnementales et sociales dans huit domaines de travail.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Inclure «RDP lao » dans la liste des abréviations;
2. Actualiser la pertinence du projet avec le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 et expliciter la pertinence du projet pour réaliser l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales (section 1.2.1);
3. Rectifier Phase III par Phase IV dans la section 2.1.1, la section 2.2 et suivantes, car «Phase III» reste mentionné dans certaines phrases;
4. Améliorer le tableau de l'analyse des acteurs pour la partie Cambodge (Tableau 1) en faisant la distinction entre acteurs primaires, secondaires et tertiaires (Tableau 1);
5. Affiner l'arbre du problème en présentant les causes secondaires correspondant à chaque cause en accord avec le format type de présentation d'un arbre du problème figurant dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*. La présentation actuelle des causes secondaires est source de confusion sachant qu'elles indiquent un effet croissant en partant du niveau inférieur vers le niveau supérieur;

6. Réviser l'inclusion de la troisième cause et du Produit 3 sachant qu'ils sont identiques à ceux de la Phase III. Le Panel a estimé que le Produit 3 pouvait être retiré étant donné que la Phase III a d'ores et déjà fourni une plateforme importante;
7. Améliorer la grille du cadre logique en affinant les indicateurs pour les rendre SMART (spécifiques, mesurables, adaptés, réalistes et bornés dans le temps). Essayer de fournir des indicateurs mesurables;
8. Réécrire l'objectif spécifique 2.2.2 dans un style plus clair;
9. Clarifier le 2<sup>e</sup> indicateur du Produit 2 se rapportant au nombre de plants étant donné que les activités connexes ne sont pas indiquées dans le tableau 2 (Liste des activités – Partie Cambodge). Ou encore réviser les activités relatives à ce produit;
10. Donner davantage d'informations sur l'Activité 1.3 proposée (recherche sur les modalités de gestion du paysage) qui est trop générale;
11. Préciser clairement les parties principales en charge de mettre en œuvre chacune des activités dans le plan des travaux sachant que trois pays sont impliqués;
12. Réduire substantiellement le budget alloué à l'exécution de l'Activité 1.1 (Réviser et mettre en place le Comité directeur du projet et autres organes de coordination), dont le montant actuel est trop élevé (Section 3.4.5 Tableau du budget de l'OIBT – Partie Cambodge);
13. Fournir un mandat pour la conduite de travaux de sous-traitance avec des scientifiques laotiens;
14. Retravailler la Partie IV (Dispositifs de mise en œuvre), dont plusieurs sections ont simplement été copiées de la proposition de la Phase III. Améliorer la section 4.1.4 (Mécanismes de participation des acteurs), la section 4.2 (Rapports, examen, suivi et évaluation), et la section 4.3 (Diffusion et intégration des enseignements du projet) en accord avec les orientations du *Manuel OIBT de formulation des projets* dans la mesure où elles sont trop générales et continuent de se référer à la Phase III;
15. Revoir l'achat des biens d'immobilisation sachant que cette proposition est identique à celle de la Phase III et réduire substantiellement le budget de l'OIBT correspondant à ces postes tout en augmentant les contributions des deux agences d'exécution;
16. Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
17. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

PD 856/17 (F)

**Forêts et collectivités: gestion durable des forêts secondaires dans la zone tampon de la Réserve biologique de Colonso Chalupas dans la province de Napo en Amazonie équatorienne (Équateur)**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet qui a pour objet de contribuer à la gestion durable des forêts secondaires situées dans la zone tampon de la réserve biologique de Colonso Chalupas, dans la province de Napo, en Amazonie équatorienne. À cette fin sera mis en œuvre un plan de gestion intégrée à caractère participatif prévoyant la remise en état des forêts, l'utilisation durable des biens et services écosystémiques, ainsi que la coordination et la coopération entre organisations communautaires et institutions environnementales.

Cependant, Le Panel a relevé que la proposition de projet présentait un certain nombre de faiblesses dans certaines sections et sous-sections comme suit: 1) sur la carte, les sites ciblés par le projet ne sont pas clairement indiqués et l'échelle n'est pas adaptée; 2) les objectifs de l'OIBT ne sont pas suffisamment clairement expliqués pour permettre de vérifier leur corrélation avec le projet; 3) les aspects sociaux, culturels; économiques et environnementaux de l'objectif du projet ne sont pas suffisamment explicités; 4) l'analyse du problème présentant et expliquant l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe est absente; 5) dans la grille du cadre logique, les indicateurs sont trop ambitieux pour ce projet; 6) l'arbre des objectifs (AO) n'est pas cohérent avec l'arbre du problème (AP) au niveau des causes secondaires dans l'AP et des activités dans l'AO; 7) le nombre d'activités indiqué dans le plan des travaux n'est pas cohérent par rapport aux causes secondaires mentionnées dans l'arbre du problème; 8) la grille budgétaire principale est absente, et il n'est donc pas possible d'évaluer le niveau et l'adéquation des budgets par rubrique; 9) aucun cahier des charges n'a été fourni pour la sous-traitance; 10) les C.V. d'une page pour chaque cadre du projet n'ont pas été fournis; 11) les lettres d'engagement des agences de collaboration font défaut.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Fournir une carte à l'échelle appropriée indiquant les sites ciblés par le projet;
2. Améliorer la section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) en se concentrant sur les objectifs de l'OIBT qui sont fortement corrélés avec le projet et ajouter une explication succincte à la suite de chaque objectif;
3. Réviser les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux de la zone cible du projet en les explicitant dans des sous-sections respectives de la section 1.3.2;
4. Ajouter l'analyse du problème qui devrait introduire et expliquer l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe;
5. Améliorer la grille du cadre logique en corrélation avec l'arbre du problème et l'arbre des objectifs, tout en respectant les exigences figurant dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
6. Réviser l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe en corrélation avec l'analyse du problème, tout en veillant à leur cohérence réciproque;
7. Ajouter en annexe à la proposition de projet les cahiers des charges des prestations de sous-traitance les plus importantes;
8. Améliorer le profil de l'agence d'exécution en suivant le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*, en page 63;
9. Ajouter en annexe à la proposition de projet les lettres d'engagement des agences de collaboration;
10. Ajouter en annexe à la proposition de projet des C.V. d'une page pour chaque cadre du projet;

11. Modifier le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble ci-dessus **et** les recommandations spécifiques en procédant de la manière suivante:
  - a) Préparer et insérer la grille budgétaire principale (par activité) qui devrait être la source des budgets par rubrique, comme le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*,
  - b) Réduire sensiblement le budget de l'OIBT en transférant une partie des coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT à la contribution de l'homologue [coordonnateur du projet (poste 11.1), expert socio-environnemental (poste 11.2), forestier (poste 11.3) et frais de gestion de l'agence d'exécution (poste 71)],
  - c) Modifier le poste 81 du budget en le portant au niveau normalisé de 10 000 \$EU par an pour les coûts de suivi et examens (soit 20 000 \$EU pour ce projet de deux ans) et le poste 82 au niveau normalisé de 15 000 \$EU pour les coûts d'évaluation a posteriori,
  - d) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
12. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

PD 859/17 (F)

## Mise en place d'un cadre de collaboration par la création d'un organe mixte local de gestion dans la forêt classée de Haho-Baloé au Togo

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence de ce projet qui est susceptible de contribuer à la mise en place d'un cadre de collaboration par la création d'un organe local conjoint de gestion pour la réserve forestière de Haho-Baloé au Togo. Cette contribution pourrait devenir réalité en instaurant un climat de confiance propice à une collaboration entre les collectivités et l'Office togolais de développement et d'exploitation des forêts (ODEF) en vue de gérer la réserve forestière de Haho-Baloé suivant un mode participatif.

Cependant, le Panel a relevé que la proposition de projet présentait un certain nombre de faiblesses dans certaines sections et sous-sections comme suit: 1) la fiche de projet est absente; 2) il est fait référence au Plan d'action de l'OIBT pour 2008-2011 au lieu du Plan d'action stratégique pour 2013-2018; 3) les acquis escomptés ne sont pas adéquatement formulés au regard de l'objectif spécifique; 4) la structure organique et les questions organisationnelles ne sont pas suffisamment détaillées; 5) il y a un manque de cohérence entre l'analyse du problème et l'arbre des objectifs, dans le sens où l'analyse du problème clé nécessite d'être améliorée; 6) la grille du cadre logique présente des indicateurs trop ambitieux pour ce projet et le deuxième produit n'est pas clairement corrélé à la foresterie; 7) l'objectif de développement n'est pas suivi de ses indicateurs d'impact et l'objectif spécifique de ses indicateurs de résultats, les deux n'étant en outre pas clairement définis; 8) la grille budgétaire principale est absente et il n'est donc pas possible d'évaluer le degré et l'adéquation des budgets par rubrique; 9) les cahiers de charges des prestations de sous-traitance n'ont pas été fournis.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Ajouter la fiche de projet suivant le format préconisé dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
2. Améliorer la section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) en se référant au Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018;
3. Réécrire l'intégralité de la section consacrée aux acquis escomptés (section 1.4), sachant que les acquis escomptés ne sont pas des produits du projet, mais correspondent à la situation anticipée une fois que l'objectif spécifique aura été réalisé. Par conséquent, les acquis escomptés devraient être spécifiques et inclure les évolutions qui interviendront dans la zone cible du projet s'il est mis en œuvre avec succès;
4. Décrire plus en détail la structure organique et les questions organisationnelles tout en donnant davantage d'informations sur les ONG et leur profil;
5. Redéfinir de manière idoine le problème clé en corrélation avec l'analyse du problème;
6. Améliorer la grille du cadre logique en corrélation avec l'arbre du problème et l'arbre des objectifs révisés;
7. Réviser l'arbre du problème et l'arbre des objectifs connexe en corrélation avec le problème clé redéfini;
8. Ajouter les indicateurs d'impact à la suite de l'objectif de développement dans la section 2.2.1 et les indicateurs de résultats à la suite de l'objectif spécifique dans la section 2.2.2, conformément aux orientations du *Manuel OIBT de formulation des projets*;
9. Éviter les incohérences dans la durée du projet (18 ou 36 mois si l'on se réfère à la page 34);
10. Ajouter en annexe à la proposition de projet les cahiers des charges des prestations de sous-traitance;
11. Modifier le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble ci-dessus **et** les recommandations spécifiques en procédant de la manière suivante:

- a) Préparer et insérer la grille budgétaire principale (par activité) qui devrait être la source des budgets par rubrique, et doit être détaillée au niveau des postes, comme le requiert le *Manuel OIBT de formulation des projets*,
  - b) Réduire le coût des véhicules à 40 000 \$EU, ainsi que le coût de l'audit financier à 10 000 \$EU,
  - c) Réduire le budget de l'OIBT en transférant une partie des coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT à la contribution de l'homologue [locaux (poste 41) et frais de gestion de l'agence d'exécution (poste 71)],
  - d) Modifier le poste 81 du budget en le portant au niveau normalisé de 10 000 \$EU par an pour les coûts de suivi et examens (soit 20 000 \$EU pour ce projet de deux ans), et le poste 82 au niveau normalisé de 15 000 \$EU pour les coûts d'évaluation a posteriori,
  - e) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
12. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.
- C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

PD 861/17 (F)

**Stockage du carbone dans les forêts productrices de bois au titre de critère de valeur chez les collectivités rurales de la péninsule du Yucatan (Mexique)**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet qui a pour objet d'obtenir des connaissances scientifiques et techniques sur le stockage du carbone dans les forêts tropicales, au titre d'un critère de calcul des paiements des services environnementaux dans la péninsule du Yucatan au Mexique, laquelle souffre de taux de déforestation considérables résultant des feux de forêt. Cependant, le Panel a relevé quelques faiblesses dans cette proposition de projet, notamment dans le budget du projet et a souligné la nécessité d'apporter des améliorations à la proposition.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Expliciter la pertinence du projet avec le Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 (section 1.2.1);
2. Affiner les indicateurs d'impact décrivant les effets à long terme au-delà de l'achèvement du projet (section 2.1.4 et section 2.2.1);
3. Affiner la présentation du budget en accord avec les formats normalisés (3.4.1 Grille budgétaire principale, 3.4.2 Budget récapitulatif par rubrique, 3.4.3 Part budgétaire de l'OIBT par rubrique, 3.4.4 Part budgétaire de l'agence d'exécution par rubrique) prescrits dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* (section 3.4). Le budget qui est proposé pour l'Agence d'exécution devrait être élaboré plus en détail. Justifier la disposition budgétaire allouée aux biens d'immobilisation. Préciser les contributions escomptées de la part de partenaires tels que l'USFS et la NASA à la mise en œuvre du projet.
4. Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82);
5. Décrire plus en détail les partenaires du projet en explicitant leur rôle dans la mise en œuvre du projet (section 4.1.1);
6. Fournir les cahiers des charges de chaque cadre et prestataire de sous-traitance du projet (en annexe); et
7. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a noté la pertinence du projet avec les objectifs de l'OIBT et les politiques nationales, notamment par ses contributions à la capacité des ressources humaines à mettre en œuvre la gestion durable des forêts (GDF).

Cependant, le Panel a recensé des problèmes fondamentaux et l'omission de quelques parties dans la proposition. Ces problèmes sont les suivants: faiblesse de l'analyse du problème dépourvue d'un arbre du problème; présentation incohérente des bénéficiaires ciblés et de leur nombre entre la section 1.4 (Acquis escomptés à l'issue du projet) et la section 2.3 (Objectifs); une analyse des acteurs vague du fait qu'elle fait la distinction entre les acteurs primaires de petite échelle et ceux d'échelle importante; la faible formulation des trois produits; une présentation du budget incohérente entre la page de couverture et la section 3.4; l'absence de présentation du budget de l'Agence d'exécution par rubrique et un calcul des frais OIBT d'appui aux programmes reposant sur l'ancien manuel; et un organigramme de la mise en œuvre du projet flou. Eu égard au budget du projet, le Panel a jugé préoccupante l'absence de contribution de la part du gouvernement en appui à la conduite de plusieurs programmes de renforcement des capacités en vue de garantir la pérennité du projet après son achèvement. Le Panel a aussi mis en doute le caractère souhaitable de fournir un financement international pour accompagner la tenue de formations de base et a estimé que celles-ci pouvaient être subventionnées par des ressources nationales.

B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel d'experts a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité au motif qu'elle nécessite d'être intégralement reformulée.

PD 864/17 (F)

**Restauration des forêts en vue de réduire la vulnérabilité des collectivités rurales face au changement climatique dans cinq municipalités de la région de Las Verapaces (Guatemala)**

Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet s'agissant de renforcer les capacités des collectivités à restaurer les forêts dégradées, les ressources des sols et de la biodiversité ainsi que les capacités des dirigeants de collectivités à atténuer les effets du changement climatique sur les fermes de leur territoire manière à promouvoir le développement durable et à réduire la pauvreté.

Cependant, le Panel a relevé un certain nombre de faiblesses dans la conception et la formulation de la proposition, notamment le nombre limité d'informations sur l'origine de la proposition, le faible recensement des indicateurs d'impact dans la grille du cadre logique, une présentation incomplète des rubriques du budget de l'OIBT ainsi qu'une insuffisance d'informations sur les mécanismes de participation des acteurs. Compte tenu de quoi, le Panel a été d'avis que la proposition devrait être modifiée et révisée de manière à y incorporer les recommandations énoncées ci-dessous..

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Expliciter la fiche de projet en décrivant le message essentiel de la proposition, en mentionnant notamment que les travaux se poursuivront à l'issue du projet et la part budgétaire requise de la part de l'OIBT ainsi que la contribution de l'agence d'exécution;
2. Fournir davantage d'informations sur le résultat de l'étude d'évaluation de la situation économique et environnementale menée en 2014 afin d'appuyer la proposition de projet (section 1.1 Origine);
3. Fournir une carte de meilleure qualité la localisation de la région et du projet;
4. Rectifier l'erreur de pagination au début de la proposition;
5. Affiner les indicateurs d'impact dans la grille du cadre logique de manière à les rendre réalistes. Est mis en doute le fait que le couvert forestier serait accu de 50 pour cent (soit de 275 à 412,5 ha) une année après l'achèvement du projet;
6. Améliorer la section 2.2 (Objectifs) en incluant les indicateurs d'impact correspondant à l'objectif de développement et les indicateurs de résultats correspondant aux objectifs spécifiques, en ligne avec les indicateurs affinés dans la grille du cadre logique;
7. Expliciter la participation concrète des acteurs à toutes les étapes dans la section 3.2 (Démarches et méthodes de mise en œuvre);
8. Justifier les dispositions budgétaires allouées au poste 41 (Locaux de bureau pour le siège) et le poste 51 (Divers consommables pour les pépinières). Le Panel a estimé que le poste 41 devrait être couvert par l'Agence d'exécution;
9. Inclure les rubriques du budget de l'OIBT (postes 81, 82 et 83) dans les sections 3.4.1, 3.4.2 et 3.4.3 en accord avec les orientations prescrites dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
10. Entrer dans les détails de la durabilité sociale du projet à la section 3.5.2 (Durabilité);
11. Améliorer la section 4.1.4 (Mécanismes de participation des acteurs) afin d'assurer la participation effective des acteurs à la mise en œuvre du projet d'une manière transparente;
12. Développer la section 4.3 (Diffusion et intégration des enseignements du projet) en décrivant la stratégie et les méthodes de communication de l'équipe de projet;

13. Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et
14. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

**PPD 186/16 Rev.1 (F) Créer les conditions permettant d'assurer la restauration et l'aménagement durable des forêts de la partie sud du Parc national «Sierra de Lacandon», dans la Réserve maya de la biosphère au Guatemala**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de cette proposition d'avant-projet qui vise à élaborer une stratégie participative pour la restauration des forêts, leur utilisation durable et le développement de leur production dans la partie sud de la zone tampon du Parc national de la Sierra del Lacandon au sein de la Réserve de biosphère Maya (RBM). Le Panel a noté que toutes les préconisations du cinquante et unième Panel d'experts avaient adéquatement été traitées dans la proposition révisée, notamment en donnant des précisions sur l'engagement du Parc national de la Sierra del Lacandon et en réduisant le budget. Cependant, le Panel a estimé qu'il était possible d'améliorer davantage la proposition en y ajoutant des informations supplémentaires sur les aspects sociaux et environnementaux de la zone tampon du Parc national de la Sierra del Lacandon.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Expliciter l'analyse préliminaire du problème en examinant les aspects sociaux et environnementaux dans la zone sud de la zone tampon du Parc national de la Sierra del Lacandon à partir de son Plan directeur en place afin d'assurer que le plan de développement communautaire des forêts soit élaboré avec efficacité; et
2. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de cet avant-projet qui a pour objet de formuler une proposition complète de projet en vue d'appuyer la restauration et la gestion durable des écosystèmes dégradés de la savane au Cameroun. Cependant, le Panel a également relevé des faiblesses dans certaines sections et sous-sections comme suit: 1) dans la section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT), les objectifs de l'OIBT sont simplement énoncés sans qu'aucune explication en soit fournie à leur suite pour pouvoir vérifier leur pertinence avec le futur projet; 2) la carte n'est pas centrée sur les zones ciblées par le futur projet; 3) l'arbre des objectifs est incomplet et dépourvu de l'arbre du problème connexe dont il est dérivé, alors que ni arbre du problème ni arbre des objectifs ne sont requis pour une proposition d'avant-projet; 4) l'objectif spécifique n'est pas adéquatement formulé et s'apparente à une activité; 5) il n'est pas précisé quelles zones cibles dans le futur projet font actuellement face à des menaces terroristes; 6) le troisième produit de l'avant-projet n'est pas considéré comme un produit mais comme une activité à placer à la suite d'un produit; 7) «MINFOF» est une dénomination trop généraliste pour être considérée comme une partie en charge de la mise en œuvre des activités; 8) le double emploi du personnel permanent de l'avant-projet avec les consultants dans les coûts de personnel de l'avant-projet et le coût trop élevé de l'audit financier; 9) la grille budgétaire principale (par activité) utilise l'ancien format.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Améliorer la conformité aux objectifs de l'OIBT en ajoutant une explication appropriée à la suite de chaque objectif de l'AIBT de 2006 qui est concerné;
2. Ajouter une carte à l'échelle appropriée indiquant les sites ciblés par le futur projet et les localiser clairement;
3. Supprimer l'arbre des objectifs incomplet du futur projet, lequel n'est pas requis pour un avant-projet, ou l'améliorer et ajouter l'arbre du problème dont il est dérivé;
4. Améliorer la formulation de l'objectif spécifique en accord avec les orientations fournies dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
5. Fournir des informations sur les zones cibles du futur projet qui font actuellement face à des menaces terroristes;
6. Insérer les activités rattachées au troisième produit sous le second produit, sachant que ce troisième produit ne peut pas être considéré comme un produit;
7. Préciser quelle direction du MINFOF sera la partie en charge de mettre en œuvre les activités de l'avant-projet;
8. Préparer le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les recommandations spécifiques ci-dessus en procédant de la manière suivante:
  - a) Préparer et insérer la grille budgétaire principale (par activité) qui devrait être la source des budgets par rubrique, et doit être détaillée au niveau des postes, comme le requiert le Manuel OIBT de formulation des projets,
  - b) Réduire sensiblement le budget de l'OIBT en transférant une partie des coûts budgétaires de la contribution de l'OIBT à la contribution de l'homologue [coordonnateur de l'avant-projet (poste 11.1), expert en reboisement (poste 11.2), expert socio-économiste (poste 11.3) et expert de l'environnement (poste 11.4)], et en diminuant également le coût de l'audit financier,
  - c) Modifier le poste 81 du budget en le portant au niveau normalisé de 5 000 \$EU par an pour les coûts de suivi et examens d'un avant-projet,
  - d) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82); et

9. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition d'avant-projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition d'avant-projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence de ce projet pour l'OIBT et pour l'Équateur, notamment par ses potentielles contributions au Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018: Priorités stratégiques 2, 3 et 6, ainsi qu'au nouveau programme d'incitation au reboisement qui favorise la production durable de bois au moyen de mesures incitatives et de lignes de crédit forestier.

Le Panel a noté que la proposition nécessitait des améliorations afin d'enrichir sa formulation. Il s'agit de: expliciter les groupes cibles et les avantages escomptés qu'ils tireront de l'avant-projet, et de justifier le recrutement de cadres dans plusieurs activités de l'avant-projet. La principale préoccupation du Panel tient au fait que les coûts associés à l'avant-projet sont trop élevés, compte tenu du champ des activités de cet avant-projet qui est de formuler une proposition complète de projet. À cet égard, le Panel a noté le recrutement systématique de certains membres du personnel de l'avant-projet pour nombre d'activités, par exemple celui d'un économiste forestier, et d'un ingénieur forestier pour l'exécution des Activités 1.1-1.5, ou encore la longue période de l'engagement d'un économiste forestier dans la mise en œuvre de l'Activité 2.1. Le Panel a suggéré que le budget de l'OIBT pouvait être sensiblement réduit tout en accroissant la contribution de l'Agence d'exécution.

#### B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Fournir une liste des abréviations et acronymes;
2. Fournir une meilleure carte indiquant la localisation de la zone de recherche;
3. Expliciter qui seront les bénéficiaires et comment les groupes cibles tireront des avantages de cet avant-projet;
4. Affiner la section 3.3 (Démarches et méthodes) en accord avec la liste des activités de l'avant-projet de manière cohérente;
5. Améliorer le plan des travaux en incluant les parties en charge de la mise en œuvre de chaque activité de l'avant-projet;
6. Fournir les cahiers des charges de chaque cadre de l'avant-projet en sus de celui du consultant international;
7. Réduire sensiblement le budget de l'avant-projet en procédant comme suit:
  - a) Réduire les coûts de personnel de l'avant-projet, notamment de l'économiste forestier et de l'ingénieur forestier, dans la contribution de l'OIBT tout en augmentant parallèlement la contribution de l'Agence d'exécution;
  - b) Envisager que certaines des tâches du consultant international soient conduites par le personnel national de l'avant-projet;
  - c) Réduire les coûts de déplacement tels que les déplacements nationaux ainsi que ceux des consommables tels que les fournitures de bureau;
  - d) Supprimer les coûts OIBT de suivi et examens étant donné qu'il s'agit d'un avant-projet;
  - e) Recalculer les frais OIBT d'appui aux programmes (poste 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts du projet (soit sur l'ensemble des postes 10 à 82);
8. Fournir un organigramme de la mise en œuvre de l'avant-projet; et
9. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition d'avant-projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition d'avant-projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu la pertinence internationale et nationale de cet avant-projet, notamment de par la possibilité qu'il offre de contribuer à la réalisation du Programme OIBT-CITES et de la Politique forestière nationale en vue de faciliter le suivi de la mise en œuvre de la gestion forestière par les concessions forestières et les communautés autochtones. Le Panel a noté que des améliorations étaient nécessaires afin d'enrichir la formulation de la proposition comme suit: expliciter l'origine de la proposition; affiner l'analyse du problème; et amender la présentation du budget.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants:

1. Améliorer la section 1.1 (Origine et justification) en donnant une brève description de la méthodologie employée pour l'étude «Gestion des peuplements de semenciers d'acajou (*Swietenia macrophylla* King.) et de cèdre (*Cedrela* spp.) dans une concession forestière en vue de la conservation du peuplement semencier de Tahuamanu dans la province de Tahuamanu, État de Madre de Dios, au Pérou» qui a été conduite avec l'appui du Programme OIBT-CITES ainsi que l'indique l'Activité 1.3 en lien avec cette proposition;
2. Affiner l'analyse du problème clé en se concentrant sur un seul problème clé et envisager de fusionner les Produits 1 et 2 en un seul;
3. Fournir un tableau concis des activités, apports et coûts totaux qui sont prévus, et inclure un budget détaillé dans la section 3.5;
4. Inclure les parties responsables compétentes en charge de la mise en œuvre des activités de l'avant-projet dans le tableau du plan des travaux;
5. Fournir un organigramme indiquant la structure organique de l'avant-projet;
6. Amender les tableaux de présentation du budget en accord avec les formats normalisés (grille budgétaire principale, budget par rubrique – OIBT et agence d'exécution) fournis dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* (3<sup>e</sup> édition);
7. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses aux recommandations du 52<sup>e</sup> Panel et les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a noté que la proposition de projet avait été notablement améliorée et que la plupart des points problématiques avaient été traités en accord avec l'évaluation et les recommandations spécifiques du précédent Panel d'experts. Cependant, le Panel a été d'avis que, aux fins d'augmenter les chances du succès du projet, la proposition devrait être modifiée et une nouvelle fois revue de manière à y incorporer les recommandations indiquées ci-dessous.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Améliorer la Fiche de projet en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*, la présenter de manière concise et veiller à ce qu'elle soit cohérente avec les informations figurant dans le corps de la proposition. Par exemple, les activités répertoriées dans la Fiche de projet sont différentes de celles indiquées dans la section 3.2;
2. Dans la section 1.2.1, maintenir l'uniformité de l'énoncé des Produits avec celui fourni dans la section 3.1;
3. Dans la section 1.3, améliorer la présentation de la carte;
4. Dans la section 1.3.2, améliorer l'explication de l'aspect environnemental;
5. Dans la section 1.4, reformuler les paragraphes afin d'établir des Acquis escomptés moins ambitieux;
6. Dans la section 2.3.1, reformuler à la forme négative les phrases de l'Arbre des objectifs;
7. Dans la section 3.5, ajouter la Grille budgétaire principale et présenter le dispositif budgétaire en respectant scrupuleusement le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
8. Dans la Partie 4, réviser la présentation en accord avec le contenu prévu pour un petit projet de l'OIBT dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* (la Partie 4 se compose des sections 4.1 Agence d'exécution et structure organique, 4.2 Direction de l'avant-projet, 4.3 Suivi et rapports). Dans le cas d'un petit projet, c'est un Comité technique de projet (CTP) qui est requis et non un Comité directeur de projet (CDP); et
9. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

#### C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu que ce projet avait pour but de mettre au point au Viet Nam une chaîne de valeur qui soit efficace et efficiente pour le bois issu de plantations, ce en nouant de partenariats entre les acteurs des chaînes de valeur du bois d'acacia et du bois d'eucalyptus. Le Gouvernement du Viet Nam souhaite que les planteurs forestiers et la filière du bois en retirent des avantages plus importants. Le Panel a confirmé que cette proposition de projet était conforme aux objectifs et priorités de l'OIBT. Cependant, le Panel a été d'avis que la proposition devait être améliorée afin d'assurer sa mise en œuvre fructueuse. L'une des faiblesses soulignées par le Panel a trait à la nécessité de réduire le budget proposé. Des informations additionnelles sur les partenariats, le but et la durabilité à l'issue du projet sont également nécessaires, et il importe d'étoffer l'explication donnée sur la manière dont le rapport final sera partagé avec l'ensemble des acteurs.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Dans la section 2.1.1, donner des informations supplémentaires sur la manière dont les différentes institutions travailleront ensemble;
2. Dans la section 2.1.2, transférer certains des acteurs primaires qui ne seront pas des bénéficiaires directs dans la catégorie des acteurs secondaires;
3. Dans la section 2.1.3, réviser l'Arbre du problème en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets* de sorte que les Causes correspondent aux Produits et que les Causes secondaires correspondent aux Activités. Formuler l'Arbre des objectifs en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
4. Dans la section 2.2.2, reformuler l'Objectif spécifique dans le style utilisé pour un objectif (à savoir «Établir un partenariat entre...»);
5. Dans la section 3.1.1, sous Produit 2, préciser quel sera le but de la base de données et la manière dont elle sera développée. Quel logiciel ou système utilisera-t-elle? Comment sera-t-elle utilisée une fois programmée? Fournir des informations supplémentaires sur les partenariats – Quel est leur but? Comment seront-ils maintenus à l'issue du projet? Comment le rapport final sera-t-il partagé avec l'ensemble des acteurs?;
6. Dans la section 3.1.1, Produit 3, il devrait comporter plus d'une seule activité et les activités devraient correspondre à celles de l'Arbre du problème et de l'Arbre des objectifs.
7. Dans la section 3.1.1, Produit 4, donner des explications sur la revue ciblée pour soumettre les articles. Note: après publication, les articles devraient être présentés aux acteurs du projet au Viet Nam;
8. Dans la section 3.4, formuler une Grille budgétaire principale pleinement détaillée qui soit parfaitement conforme au *Manuel OIBT de formulation des projets*. Réduire chaque fois que possible le budget du personnel du projet. Allouer un budget à l'audit financier pour les années 1 et 2;
9. Dans la section 3.5.1, améliorer la manière dont cette section est développée. Souligner l'importance de disposer d'informations sur la chaîne de valeur afin d'améliorer le secteur forestier au Viet Nam;
10. Dans la section 3.5.2, ajouter des informations sur l'emploi escompté des produits de ce projet. Comment les rapports, la base de données, les articles publiés dans des revues seront-ils utilisés et comment seront-ils des vecteurs de changement au niveau des chaînes de valeur ciblées? Expliquer comment les produits du projet seront appliqués pour assurer la durabilité du projet;
11. Dans la section 4.1.2, Figure 4, indiquer uniquement les institutions impliquées (éviter d'inclure des noms de personnes);

12. Dans la section 4.1.3, remplacer le nom «M. Ma Hwan Ok de l'OIBT» par «Représentant de l'OIBT»;  
et
13. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu que ce projet avait pour but d'améliorer l'efficacité de la transformation primaire du bois par un appui institutionnel à la filière forestière et le renforcement de ses capacités au Guatemala.

Cependant, le Panel a noté un certain nombre de faiblesses dans certaines sections et sous-sections, notamment: fiche de projet, origine du projet, carte de la zone cible, aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux, structure organique, analyse du problème, objectif de développement et objectifs spécifiques ainsi que les indicateurs, les produits et activités, le plan des travaux, le budget du projet et l'annexe.

Le Panel a été d'avis que, aux fins d'augmenter les chances de succès du projet, la proposition devrait être modifiée et révisée plus avant de manière à y incorporer les recommandations indiquées ci-dessous.

B) Recommandations spécifiques

1. Dans la fiche de projet, décrire de manière succincte les modalités de mise en œuvre, les hypothèses et risques clés ainsi que la manière d'y parer, la durabilité du projet et insérer un résumé du budget;
2. Dans l'origine du projet, supprimer les informations inutiles telles que les résultats de travaux de recherche qui n'ont aucun lien avec le projet;
3. Ajouter des informations expliquant la localisation du projet et la carte;
4. Dans les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux, remanier cette partie en la numérotant correctement et supprimer les sous-sections doublons telles que aspects culturels, économiques et environnementaux. Fournir également des informations sur les aspects touchant à l'industrie forestière;
5. Le montage institutionnel devrait être plus spécifique, en précisant le rôle et les capacités propres à chacune des institutions participantes;
6. Le problème clé mentionné dans l'analyse du problème doit être cohérent avec celui de l'arbre du problème. Le problème clé et ses liens logiques assorti des causes et effets devraient aussi être améliorés;
7. Affiner l'objectif de développement et l'objectif spécifique ainsi que les indicateurs en fonction de leur corrélation avec le mandat de l'OIBT et l'objectif de développement du gouvernement;
8. Modifier les produits et activités en les rendant plus spécifiques et mesurables, par exemple le Produit 1 et le Produit 3, ainsi que les activités qui leur sont associées;
9. Donner la raison pour laquelle aucune disposition n'a été prévue pour le premier et le dernier trimestre du plan des travaux;
10. Expliquer en quoi consiste l'Activité 3.3 (développement d'une base de données) du Produit 3; ajouter une partie en charge pour le Produit 3;
11. Clarifier le besoin d'acheter un véhicule et plusieurs ordinateurs portables;
12. Préciser si le consultant financier indiqué en annexe 3 est l'assistant administratif figurant dans le budget de l'OIBT. Ajouter des références supplémentaires pour les responsabilités des assistants techniques en industrie forestière.

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu que ce projet avait pour but de réaliser la gestion durable de forêts communales par la promotion de produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le Cercle de Ségou. Le Panel a reconnu que les PFNL constituent une source de revenus vitale. Par conséquent, le Panel juge que le domaine du projet revêt une grande importance. Par ailleurs, l'OIBT promeut l'égalité des genres et accueille très favorablement les propositions émanant d'associations de femmes, lesquelles sont susceptibles de jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre de la gestion durable des forêts en Afrique.

Cependant, le Panel a relevé dans la proposition de projet une faiblesse majeure: la définition insuffisante du problème clé à traiter durant la mise en œuvre du projet. En dépit de la relative modestie du budget, le nombre de problèmes auquel le projet tente de répondre semble trop ambitieux et important. La proposition ne définit pas clairement les acquis escomptés et la formulation du projet apparaît vague quant aux acquis du projet.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Le Panel a noté que la définition d'une forêt communale et de son cadre juridique (régime de propriété, questions de légalité) ne figurait pas dans la proposition de projet. La proposition de projet serait considérablement enrichie en insérant une définition claire de ce qu'est une forêt communale et en précisant la possibilité de nouer un partenariat ou de prévoir une démarche participative avec les propriétaires forestiers pour mettre en œuvre le projet;
2. Le Panel a noté qu'aucune définition des PFNL ne figurait dans la proposition de projet, ce qui rend difficile de déterminer quelle production de PFNL serait gérée de manière durable;
3. Le Panel a mis en doute le but du projet: à savoir s'il s'agissait de développer la gestion durable des forêts communales ou de développer la production durable de PFNL;
4. Le Panel a noté que le document de projet ne suivait pas correctement le *Manuel OIBT de formulation des projets* (absence de l'arbre du problème, une grille du cadre logique incomplète) et a préconisé que l'Agence d'exécution se consulte avec le Point focal de l'OIBT au Mali pour consolider la formulation du projet.

#### C) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et la soumet au Comité accompagnée de la recommandation que la proposition de projet ne soit pas approuvée.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a pris acte des améliorations apportées à la proposition en accord avec l'évaluation d'ensemble et les recommandations fournies par le 51<sup>e</sup> Panel d'experts. Cependant, le Panel a été d'avis qu'il convenait de l'affiner davantage afin de renforcer le montage du projet et la présentation pour les rendre pleinement conformes au Manuel OIBT de formulation des projets.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Dans la section 2.1.2, maintenir la cohérence des catégories de parties prenantes (primaires, secondaires) telles qu'elles sont présentées en annexe 5;
2. Transférer l'arbre des objectifs de la section 2.2 à la section 2.1.3;
3. Dans la section 2.2.1, objectif de développement, ajouter un indicateur d'impact supplémentaire pour rester cohérent avec la grille du cadre logique;
4. Dans la section 2.2.2, rectifier le second indicateur de résultat pour rester cohérent avec la grille du cadre logique;
5. Dans la section 3.3, rectifier la liste des activités pour rester cohérent avec les activités indiquées dans la section 3.1.2. Dans le Plan des travaux, éliminer la partie consacrée aux rapports (Rapport d'activité et Rapport annuel);
6. Dans la section 3.4, ajouter la grille budgétaire principale (en y détaillant chacune des activités) et améliorer tous les tableaux budgétaires en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*. Insérer «sous-total» dans chacune des rubriques budgétaires. Améliorer la numérotation, notamment celle du poste 60. Note: le Panel a estimé que les budgets élevés qui ont été alloués aux postes suivants: 44.1, 57.1, 60.5 et 60.6 devaient être diminués. Poste 41: il est préférable qu'il soit imputé à une contribution en nature de l'Agence d'exécution; et
7. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

#### C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu que ce projet avait pour but de mener des efforts conjoints avec la participation des acteurs clés en vue d'évaluer la situation actuelle des populations naturelles de *Swietenia macrophylla* dans la région amazonienne de l'Équateur.

Le Panel a pris acte des efforts consentis par les auteurs pour réviser la proposition de projet et noté que plusieurs sections de la proposition révisée avaient été améliorées en accord avec les recommandations du précédent Panel d'experts.

Cependant, le Panel a noté qu'un certain nombre de faiblesses notables subsistaient dans les sections et sous-sections concernées, notamment au niveau de l'origine du projet, de l'analyse du problème, de l'objectif de développement et de l'objectif spécifique ainsi que de leurs indicateurs, et du budget du projet.

Cela dit, le Panel apprécie le potentiel de ce projet et encourage les auteurs à reformuler la proposition en tenant compte des observations ci-dessus.

#### B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et la soumet au Comité accompagnée de la recommandation que la proposition de projet ne soit pas approuvée.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu que ce petit projet avait pour but de renforcer l'économie et de générer des avantages environnementaux pour les familles des collectivités de la région caribéenne du Costa Rica en commercialisant des produits bois à valeur ajoutée dans le cadre de chaînes de commercialisation.

Le Panel a pris acte des efforts déployés par les auteurs dans la révision de la proposition de projet et a noté que plusieurs sections de la proposition révisée avaient été améliorées en accord avec les recommandations du Panel d'experts précédent.

Cependant, le Panel a noté qu'un certain nombre de faiblesses notables subsistaient dans les sections et sous-sections concernées, notamment au niveau de l'analyse des acteurs et du problème, de l'objectif de développement et de l'objectif spécifique ainsi que de leurs indicateurs, des produits et activités, du budget du projet, et du dispositif de mise en œuvre.

Cela dit, le Panel apprécie le potentiel de ce projet et encourage les auteurs à reformuler la proposition en tenant compte des observations ci-dessus.

#### B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et la soumet au Comité accompagnée de la recommandation que la proposition de projet ne soit pas approuvée.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu que le but de ce projet était de recueillir et de diffuser des informations actualisées sur les marchés forestiers nationaux et internationaux en vue de promouvoir la conservation des forêts, la commercialisation des produits et services forestiers ainsi que la gouvernance des forêts au Pérou.

Le Panel a noté que la proposition de projet révisée avait été significativement améliorée et que la plupart des points problématiques avaient été traités en accord avec l'évaluation et les recommandations spécifiques du précédent Panel d'experts. La proposition révisée est structurée de manière claire et est correctement formulée conformément aux objectifs et priorités de l'OIBT.

Cependant, le Panel a par ailleurs relevé que certaines sections et sous-sections de la proposition de projet pouvaient encore bénéficier d'améliorations et a émis les recommandations spécifiques indiquées ci-dessous à cet effet, qui concernent notamment la conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT, l'analyse des acteurs, le budget du projet et les mandats.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Citer et répertorier les objectifs de l'AIBT connexes (Objectifs d, e, f, h, i, l, k) ainsi que les priorités stratégiques de l'OIBT (Priorités 1, 2, 3, 4, 5);
2. Dans la sous-section 1.2.1, déplacer le paragraphe consacré aux priorités stratégiques de l'OIBT dans la partie «Priorités Stratégiques» de cette sous-section;
3. Affiner davantage l'analyse des acteurs en incluant les acteurs des pouvoirs publics et les associations du commerce, et expliciter comment ils seront impliqués dans le projet, sur la base de la recommandation spécifique émise lors de la précédente réunion du Panel d'experts;
4. Supprimer le terme «*Consolidated*» (consolidé) dans le titre des sections 3.4.3 et 3.4.4;
5. Supprimer «3.4.5 Budget par activité et rubrique»;
6. Dans l'annexe 3, combiner le mandat du consultant en économie et celui du consultant en marketing, étant donné que ces deux postes ont été fusionnés.

#### C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu que le but de ce projet était de recueillir et de diffuser des informations actualisées sur les marchés forestiers nationaux et internationaux en vue de promouvoir la conservation des forêts, la commercialisation des produits et services forestiers ainsi que la gouvernance des forêts au Guatemala.

Le Panel a noté que la proposition de projet révisée avait été significativement améliorée et que la plupart des points problématiques avaient été traités en accord avec l'évaluation et les recommandations spécifiques du précédent Panel d'experts. La proposition révisée est structurée de manière claire et est correctement formulée conformément aux objectifs et priorités de l'OIBT

Cependant, le Panel a par ailleurs relevé que certaines sections et sous-sections de la proposition de projet pouvaient encore bénéficier d'améliorations et a émis les recommandations spécifiques indiquées ci-dessous à cet effet, qui concernent notamment l'analyse du problème, l'objectif de développement, l'objectif spécifique et leurs indicateurs, les produits et activités et le budget du projet.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Développer clairement le problème clé et ses liens logiques avec les causes et effets;
2. Maintenir la cohérence entre l'arbre du problème, l'arbre des objectifs et l'objectif spécifique, sachant que traiter le problème clé et ses causes permettra de définir respectivement l'objectif spécifique et les produits;
3. Réduire de 10 pour cent le premier indicateur d'impact, sachant que l'augmentation de 1,6 million à 1,9 million m<sup>3</sup> devrait correspondre au chiffre approximatif de 19 pour cent;
4. Concernant le premier indicateur de résultats, sachant qu'il a été modifié de 50 m<sup>3</sup> à 200 hectares, il devrait rester cohérent avec les activités (Activités 1.1, 1.2, etc.) ainsi que le plan des travaux et le budget;
5. Étant donné que la justification de l'achat d'un véhicule n'est pas convaincante, l'Agence d'exécution doit envisager d'en louer un aux mêmes fins.

#### C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu que ce projet avait pour but de réaliser la gestion durable des forêts en mettant en place un système national de gestion des informations et statistiques forestières au Mali. Le Panel prend acte du fait qu'un système de statistiques constitue un besoin critique pour le Mali, s'agissant notamment d'évaluer ses ressources forestières.

Cependant, le Panel a relevé plusieurs faiblesses dans la formulation du projet et le budget. En conséquence, l'évaluation d'ensemble du Panel pour cette proposition de projet a été la catégorie 4. Le Panel a constaté que cette proposition de projet était très difficile à suivre, notamment ses diverses activités et leurs acquis, qui sont extrêmement vagues et généraux. Les types de données recueillies, les méthodes de recueil des données de même que la durabilité et la viabilité du projet doivent être intégralement reformulés dans la mesure où ils manquent fondamentalement de précision dans ce document de projet. Par ailleurs, le budget total n'était pas uniforme dans l'ensemble du document.

#### B) Recommandations spécifiques

1. La formulation du projet n'est pas conforme au *Manuel OIBT de formulation des projets* au niveau des éléments suivants:
  - la section 1.3.2,
  - l'arbre du problème dans lequel les produits et activités devraient être substantiellement révisés,
  - la section 3.5.2, qui n'a pas décrit la durabilité du projet en termes techniques, financiers, sociaux, économiques et institutionnels,
  - et les sections 4.2, 4.3.1 et 4.3.2.
2. Les types de données à recueillir doivent être décrits précisément dans le document de projet de même que les personnes/organismes/départements chargés de les recueillir;
3. La méthode de recueil des données est également insuffisamment explicitée dans la proposition de projet;
4. Le Panel a également questionné la durabilité de ce projet qui est trop généraliste et vague;
5. Enfin, le Panel a requis que les hypothèses et risques (section 3.5.1) soient davantage détaillés et spécifiques.

#### C) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et la soumet au Comité accompagnée de la recommandation que la proposition de projet ne soit pas approuvée.

PD 839/17 (M)

**Renforcement et consolidation du processus national de contrôle de l'exploitation forestière illicite et du commerce associé au Cameroun – Phase 2**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu que le but de ce projet était de renforcer et de consolider le processus national destiné à contrôler l'exploitation forestière illicite et le commerce associé au Cameroun. Le Panel a reconnu que la proposition de projet était solide, très spécifique, compatible avec le mandat de l'OIBT et présentait des activités et produits définis. Cette proposition comportait également un plan cohérent pour réaliser l'Objectif stratégique qui débouchera sur l'Objectif de développement. Le Panel a par ailleurs statué que la proposition de projet était globalement satisfaisante au regard du *Manuel OIBT de formulation des projets*.

Cependant, cette proposition de projet révisée nécessite que lui soient apportées quelques modifications mineures, qui sont répertoriées dans les Recommandations spécifiques ci-dessous.

B) Recommandations spécifiques

1. La fiche de projet devrait être ramenée à une seule page;
2. L'Activité 3.1 devrait être clarifiée, s'agissant notamment de savoir comment la base de données sera développée, qui la maintiendra et quelle sera sa durabilité une fois que le projet aura été achevé. L'Agence d'exécution devrait également préciser quelles informations seront alimentées dans le système et comment et à quelle fréquence le système sera-t-il maintenu et mis à jour;
3. Dans la section 2.1.2, les organismes chargés du contrôle des bois et de l'application des lois devraient être transférés dans le groupe des acteurs primaires;
4. Dans la section 3.1.2 Activités, l'Agence d'exécution devrait préciser comment l'effectif de 500 agents indiqué dans le Produit 1 sera atteint. Compte tenu du nombre d'ateliers indiqué, le nombre de 500 agents ne saurait être atteint. L'Agence d'exécution devrait également décrire comment seront menées les évaluations des participants aux ateliers afin d'assurer que la formation dans le cadre des ateliers a été fructueuse;
5. La section 3.4.1 devrait fournir davantage de détails et doit être reformatée afin de suivre le format de la grille budgétaire principale de l'OIBT prescrit dans le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
6. Dans la section 3.4.2, l'Agence d'exécution devrait fournir l'intégralité des termes en nature que le gouvernement et *TRAFFIC* contribueront afin d'augmenter le budget de l'homologue. Sachant qu'il incombe à l'Agence d'exécution de financer l'audit, celui-ci doit être transféré dans le budget de l'homologue;
7. Dans la section 4.3.2, l'Agence d'exécution devrait envisager d'utiliser *Facebook* ou d'autres réseaux sociaux pour partager les réussites du projet avec le grand public. L'Agence d'exécution devrait également envisager la possibilité de partager les produits des projets avec d'autres pays travaillant sur des domaines similaires avec *TRAFFIC* à travers le monde.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

**Promotion de la plantation des espèces localement menacées Timoho (*Kleinhovia hospita* L.), Mentaok (*Wrightia pubescens* R.Br.) et Terbelo puso (*Hymenodictyon orixense* (Roxb.) Mabb.) en vue d'améliorer leur utilisation durable ainsi que les moyens d'existence et la culture des collectivités locales (Indonésie)**

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu que la proposition de projet avait pour objet de contribuer à favoriser la plantation de trois essences locales menacées dans le cadre d'efforts de conservation qui sont menés dans le district de Gunungkidul situé dans la province de Yogyakarta. L'exploitation de ces arbres locaux dont est tirée la matière première des industries de l'artisanat n'est pas associée à des activités de plantation, ce qui explique leur statut d'espèce menacée.

Le Panel a été d'avis que, en vue d'accroître les chances de réussite du projet, la proposition devrait être améliorée et revue plus avant de manière à y incorporer les recommandations indiquées ci-dessous.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Dans la section 1.1, préciser le bilan des trois espèces menacées. Décrire comment elles sont repérées (répartition de l'habitat des espèces) dans la forêt;
2. Dans la section 1.3, améliorer la présentation de la carte de la zone du projet et l'enrichir avec une légende plus informative. Ajouter des informations sur l'affectation actuelle des sols au sein du District;
3. Dans la section 2.1.2, remanier les groupes d'appartenance des acteurs. Il a été constaté que dans l'analyse des acteurs, les acteurs primaires étaient essentiellement des organismes gouvernementaux et qu'il manquait d'acteurs non étatiques. Certains des acteurs tertiaires pourraient être classés dans la catégorie des acteurs primaires;
4. Dans la section 3.2, décrire comment la production de semences/plants dans les pépinières, le champ et les objectifs de l'analyse des sols et plantes, et les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont liés aux trois espèces;
5. Dans la section 3.4, réduire le budget alloué aux indemnités journalières. Clarifier le besoin d'allouer un budget à la radio, la télévision et la presse dans les consommables. Augmenter le budget alloué au suivi et examens de l'OIBT à 25 000 \$EU. Clarifier l'allocation du budget de l'agence d'exécution pour des «frais de visa», «billets d'avion à Java» et l'objet du «drone»;
6. Dans la section 3.4, fournir une description des biens d'immobilisation achetés;
7. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**); et
8. Dans la section 3.2, indiquer quelles mesures biologiques et écologiques sont prévues. En outre, faire preuve de cohérence dans le paragraphe sur «LEK» concernant le regroupement en 2 ou 3 groupes.

#### C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité pour évaluation définitive.

PD 845/17 (M)

**Amélioration de la capacité des communautés forestières en matière de projets relevant de la gouvernance et du suivi des forêts ainsi que du développement des collectivités dans le district forestier de Mankraso au Ghana**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de cette proposition de projet s'agissant de contribuer au respect de la légalité dans la production et l'exportation de bois d'origine légale dès l'entrée de la forêt dans le cadre d'activités de renforcement des capacités destinées à améliorer la gouvernance et le suivi des forêts, ainsi que l'accès à des dispositifs de partage équitable des bénéfices tirés des recettes du bois.

Le Panel a noté que la proposition de projet était clairement structurée et correctement formulée en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets* et conformément aux objectifs et priorités de l'OIBT. Cependant, le Panel a également observé que certaines sections et sous-sections de la proposition de projet pouvaient encore être améliorées et a émis les recommandations spécifiques ci-dessous à cet effet.

B) Recommandations spécifiques

1. Dans la section 1.2.1, inclure la conformité de la proposition de projet au Plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018;
2. Dans la section 2.3.1, reformuler les indicateurs d'impact b, c, d de manière à les rendre mesurables;
3. Dans la section 2.3.2, reformuler l'indicateur de résultats de manière à le rendre mesurable;
4. Dans la section 3.5, réviser les dispositions budgétaires et les présentations en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*. Inclure l'allocation d'un budget du suivi et examens OIBT (au moins 10 000 \$EU) et les frais d'appui OIBT aux programmes (12 pour cent). Rectifier la numérotation des postes budgétaires;
5. Compléter et améliorer les annexes 1, 2 et 3 en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*. Fournir les mandats et C.V. du personnel impliqué; et
6. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

### Évaluation par le cinquante-deuxième Panel

#### A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a pris acte de la pertinence d'évaluer la diversité génétique du volume de bois sur pied de *Dalbergia* spp. en vue de calculer des quotas prudents et d'émettre un avis de commerce non préjudiciable (ACNP) compte tenu de la préparation du Gouvernement de Madagascar à mettre en œuvre le plan d'action recommandé par la CITES. Au final, les résultats du projet déboucheront sur la levée de l'interdiction d'exploitation et de commerce international en vigueur à Madagascar.

Le Panel a noté l'absence d'informations essentielles dans la proposition de projet concernant l'évaluation des risques pesant sur la situation actuelle de *Dalbergia* spp. à Madagascar, sans lesquelles la mise en œuvre du projet est susceptible d'envenimer la situation de ces espèces. Par ailleurs, la proposition de projet n'a pas été formulée en pleine conformité avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*.

Le Panel a été d'avis que, afin d'assurer la mise en œuvre fructueuse du projet et l'utilité des produits du projet, les auteurs pourraient soumettre une proposition d'**avant-projet** dans le but de réunir toutes les informations pertinentes et de mener une analyse des facteurs de risque associés à l'exploitation de *Dalbergia* spp.

Le Panel a formulé les recommandations spécifiques détaillées ci-dessous pour préciser les faiblesses du projet formulé auxquelles les auteurs pourront se référer pour leurs futurs travaux.

#### B) Recommandations spécifiques

1. Identifier les cinq espèces de *Dalbergia* objet de l'étude;
2. Dans la section 1.1, décrire les rôles de l'Agence d'exécution;
3. Dans la section 1.2.1, spécifier les objectifs de l'AIBT de 2006 ainsi que les priorités du Plan d'action de l'OIBT pour 2013-2018 qui sont pertinents pour le projet;
4. Dans la section 1.4, reformuler les acquis escomptés à l'issue du projet en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*;
5. Dans la section 2.1, reformuler l'analyse des acteurs. Inclure les acteurs concernés. Note: les acteurs incluent: les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les collectivités locales;
6. Dans la section 2.3.2, reformuler l'Objectif spécifique. Celui-ci doit comporter un seul et unique objectif;
7. Reformuler le dispositif budgétaire en pleine conformité avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*. Veiller à ce que le calcul, la numérotation et les attributs (unité, coût unitaire, quantité, coût total, etc.) soient corrects; et
8. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent aussi également mises en exergue dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

#### C) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et la soumet au Comité accompagnée de la recommandation que la proposition de projet ne soit pas approuvée.

PD 847/17 (M)

**Gestion durable de la population de *Prunus Africana* à Madagascar: évaluation du stock d'arbres sur pied, analyse de la diversité génétique et diffusion de la méthode de prélèvement des écorces**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu l'importance de ce projet pour la reprise de l'exploitation de *Prunus Africana* à Madagascar sur la base d'une évaluation de son stock sur pied, d'une analyse de sa diversité génétique et de la diffusion d'une méthode de récolte de son écorce.

Le Panel a noté que la formulation de la proposition dans son ensemble ne respectait pas rigoureusement le *Manuel OIBT de formulation des projets*. En particulier, l'Objectif spécifique doit comporter un seul et unique objectif et le dispositif budgétaire doit être reformulé.

Le Panel a été d'avis que, afin d'augmenter les chances de succès du projet, la proposition devrait être modifiée et révisée de manière à y incorporer les recommandations détaillées ci-dessous.

B) Recommandations spécifiques

1. Dans la liste des abréviations et acronymes, vérifier qu'ils soient corrects et les réviser en conséquence (par exemple WWF);
2. Dans la section 2.1, reformuler l'analyse des acteurs. Inclure les acteurs concernés. Note: les acteurs incluent les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les collectivités locales;
3. Identifier les cinq espèces de *Dalbergia* objet de l'étude;
4. Dans la section 2.3.2, reformuler l'Objectif spécifique. Celui-ci doit comporter un seul et unique objectif;
5. Reformuler le dispositif budgétaire en pleine conformité avec le *Manuel OIBT de formulation des projets* en fournissant les tableaux du budget: i) grille budgétaire principale, ii) budget récapitulatif par rubrique, iii) budget annuel de l'OIBT; et iv) budget annuel de l'agence d'exécution. Inclure la budgétisation des frais OIBT de suivi et administration et calculer les frais OIBT d'appui aux programmes au taux normalisé de 12 pour cent. Veiller à ce que le calcul, la numérotation et les attributs (unité, coût unitaire, quantité, coût total, etc.) soient corrects;
6. Dans la section 4.3, simplifier l'élaboration du système de suivi;
7. Compléter et améliorer les annexes 1, 2 et 3 en accord avec le *Manuel OIBT de formulation des projets*. Fournir les mandats et C.V. du personnel impliqué; et
8. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 52<sup>e</sup> Panel ci-dessus ainsi que les modifications correspondantes. Les modifications doivent également être mises en relief dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

C) Conclusion

Catégorie 2: Le Panel a conclu que cette proposition de projet nécessitait des modifications indispensables et qu'elle serait renvoyée à ses auteurs. Le Panel d'experts devra évaluer la proposition de projet modifiée avant de pouvoir la recommander au Comité.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel****A) Évaluation d'ensemble**

Le Panel a reconnu que le but de ce projet consistait à analyser la dynamique et la direction des marchés de produits forestiers en Chine, et de prévoir leur dépendance au marché international des bois tropicaux à l'horizon 2030.

Le Panel a noté que la proposition était clairement structurée et correctement formulée en conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT.

Cependant, le Panel a reconnu que certaines sections et sous-sections de la proposition de projet pouvaient être encore améliorées et a émis les recommandations spécifiques indiquées ci-après à cet effet, notamment concernant les objectifs et priorités de l'OIBT, les zones cibles et la carte, les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux, les acquis escomptés; l'analyse du problème, le budget du projet et l'annexe.

**B) Recommandations spécifiques**

1. Présenter une carte qui indique clairement les principales zones de production, les principales zones de transformation et les principales zones de consommation;
2. Citer et répertorier les objectifs de l'AIBT pertinents (Objectifs d, e, k) et les priorités du Plan d'action stratégique de l'OIBT (Priorités 1, 2, 4, 5);
3. Fournir davantage d'informations de base dans les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux – ajouter des informations sur les dispositifs de bail des forêts et les droits de coupe;
4. Modifier les acquis escomptés en approfondissant ceux qui sont anticipés à l'issue du projet et non les produits réalisés;
5. Affiner l'analyse du problème en explicitant les conséquences du problème clé et l'arbre du problème respectivement;
6. Maintenir la cohérence entre les différents tableaux du budget, dont les montants totaux et augmenter les frais OIBT d'appui aux programmes en portant leur taux de 8 à 12 pour cent;
7. Ajouter les mandats du consultant national et des sous-traitants financés par l'OIBT à l'annexe 3. Décrire en détail les responsabilités des correspondants;
8. Dans l'intitulé de la page de couverture, remplacer 2020 par 2030.

**C) Conclusion**

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

PD 860/17 (M)

**Renforcement des capacités en matière de législation forestière et de gouvernance locale dans le domaine de l'exploitation et de la commercialisation du bois dans la région de Ségou (Mali)**

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts souhaite remercier M. Bouare pour ses commentaires transmis au Secrétariat le 2 février 2016. Cependant, le Panel a noté que la proposition de projet était totalement identique à la proposition PD 809/16 (M) soumise au 51<sup>e</sup> Panel d'experts, laquelle avait déjà été évaluée en catégorie 4. Or, un projet évalué en catégorie 4 ne peut pas être de nouveau soumis en l'état au Panel d'experts. Par conséquent, le Panel d'experts a renouvelé son évaluation en catégorie 4.

B) Conclusion

Catégorie 4: Le Panel a conclu qu'il ne pouvait pas recommander la proposition au Comité, et la soumet au Comité accompagnée de la recommandation que la proposition de projet ne soit pas approuvée.

**Évaluation par le cinquante-deuxième Panel**A) Évaluation d'ensemble

Le Panel d'experts a reconnu que le but de ce petit projet consistait à améliorer les capacités locales à produire et commercialiser des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des services environnementaux au Guatemala.

Le Panel a noté que la proposition était clairement structurée et correctement formulée en conformité avec les objectifs et priorités de l'OIBT.

Cependant, le Panel a reconnu que certaines sections et sous-sections de la proposition de projet pouvaient être encore améliorées et a émis les recommandations spécifiques indiquées ci-après à cet effet, notamment concernant la conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT, l'analyse du problème, l'objectif de développement, l'objectif spécifique et leurs indicateurs, les produits et activités, le budget du projet et l'annexe.

B) Recommandations spécifiques

1. Indiquer les numéros des 4 objectifs de l'OIBT dans le tableau;
2. Expliciter clairement le problème clé et ses liens logiques avec les causes et effets;
3. Les objectifs de développement dans la sous-section 2.3.1 et l'objectif spécifique dans la sous-section 2.3.2 donnent lieu à une certaine confusion. Si ce dernier est l'objectif spécifique, restructurer la section 2.3 Objectifs et supprimer les éléments inutiles;
4. Rendre les activités plus spécifiques et concrètes. Par exemple, indiquer le nombre de formations et de manifestations qui seront organisées ainsi que le nombre de personnes qui y participeront et en bénéficieront;
5. Ajouter en annexe 3 les mandats de l'ensemble du personnel du projet, des consultants et des experts financés par l'OIBT, y compris celui du comptable-administrateur, du consultant en PFNL et du consultant en paiements des services environnementaux.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'incorporation d'amendements.

\* \* \*